



RAPPORT DE MISSION PROJET COLLECTIF

TRANSITION CLIMATIQUE :

FAIRE DIALOGUER L'EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET L'EVOLUTION DES MODES DE VIE, DANS UN SOUCI DE COHESION ET DE JUSTICE SOCIALE

DIJON METROPOLE

Tuteur au sein de la collectivité

Fabrice CHÂTEL

Directeur Général Délégué à la Transition Climatique

Rapport rédigé par

Laureline BONNET, laureline.bonnet@ingenieurchef-inet.org

Martial COLLIER, martial.collier@ingenieurchef-inet.org

Philippe MASSON, philippe.masson@administrateur-inet.org

Vivien MUYSHONDT, vivien.muyshondt@ingenieurchef-inet.org

Samuel ROUSSEL-GALLE, samuel.rousselgalle@ingenieurchef-inet.org

Date

22/12/2023



INET

Élèves territoriaux

- Administrateur
- Ingénieur(e)s en chef



Table des matières

Préambule	2
Remerciements.....	2
Introduction.....	3
Une Métropole dynamique et attractive grâce à son positionnement stratégique.....	3
Une méthodologie adaptée au contexte du projet collectif	4
Une problématique sociale directement liée aux transitions environnementales	5
I. L'action de Dijon Métropole doit prendre en compte la dynamique des fragilités sociales et économiques	8
A. Les politiques publiques de Dijon Métropole sont adaptées au paysage social du territoire.....	8
Le paysage social de Dijon Métropole révèle un niveau de vie contrasté.....	8
Lien entre les politiques publiques climatiques et les vulnérabilités de la population.....	9
B. Les politiques publiques de la Métropole de Dijon peuvent induire des risques de transfert entre les différentes vulnérabilités.....	14
Des paramètres de vulnérabilité majeurs, dont les facteurs financiers et géographiques	14
Les autres vulnérabilités sociales personnelles ressenties face aux politiques publiques.....	16
Le spectre de vulnérabilité sociale : un paramètre clé lié aux risques de transfert	20
II. En fonction de l'ambition climatique de la Métropole de Dijon, plusieurs outils permettent d'accompagner la dynamique des vulnérabilités sociales.....	26
A. Les différents scénarii de transitions climatiques mises en œuvre par la Métropole de Dijon ont des impacts différents sur les vulnérabilités sociales du territoire.....	26
Contextualisation de l'exercice de simulation	26
Les trois scénarii diffèrent par le rythme et les conséquences des transitions.....	27
B. Des recommandations et préconisations pour garantir une transition climatique favorisant la cohésion sociale	34
Action 1 : Evaluer l'impact social potentiel des actions de transition climatique	34
Action 2 : L'alliance des territoires : une condition sine qua non de la réussite	36
Action 3 : Des processus informatifs et participatifs pour améliorer l'engagement citoyen	38
Conclusion	42
Bibliographie.....	43
ANNEXES.....	46
Annexe 1 - Listing des entretiens réalisés.....	47
Annexe 2 - Proposition de méthode pour la détermination des vulnérabilités du territoire	48

PREAMBULE

SUJET :

Transition climatique : faire dialoguer l'évolution des politiques publiques et l'évolution des modes de vie, dans un souci de cohésion et de justice sociale.

Nous avons intégré l'Institut National des Études Territoriales (INET) début 2023, à la suite de la réussite aux concours d'Administrateur et d'Ingénieur en chef territorial. La formation initiale, de 12 à 18 mois selon les filières, alterne modules de formation à Strasbourg et stages au sein de collectivités.

Le stage de « Projet collectif » consiste en la réalisation, pour le compte d'une collectivité, d'une mission à caractère stratégique et prospectif permettant une déclinaison opérationnelle. Ce stage de 9 semaines permet à une équipe mixte (inter-filières, femmes-hommes, internes-externes) de :

- Se fédérer autour d'une mission présentant un intérêt pour chaque membre ;
- Déployer une méthodologie de pilotage de projet transverse afin d'apporter une réponse globale, pluridisciplinaire et complémentaires aux besoins des territoires et des usagers ;
- S'ouvrir à d'autres cultures et réflexes professionnels.

Notre stage s'est déroulé du lundi 16 octobre au vendredi 22 décembre 2023 à Dijon Métropole, auprès du Directeur général délégué à la transition climatique, Monsieur Fabrice CHÂTEL.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements à Messieurs **Jean-Gabriel MADINIER**, Directeur général des services de Dijon Métropole, et **Fabrice CHÂTEL**, Directeur général délégué à la transition climatique, qui ont bien voulu proposer une mission auprès d'eux, et nous ont parfaitement accueillis lors de ces neuf semaines d'immersion au sein de la collectivité.

L'invitation à intégrer les équipes de la direction générale déléguée, ainsi que les échanges réguliers, nous ont permis de découvrir de manière privilégiée le fonctionnement de l'administration et de pouvoir conduire notre mission.

Merci à **Madame Fabienne COLLOT**, Assistante de direction, pour sa disponibilité et son aide tant dans la préparation que dans le déroulement du stage.

Nous remercions l'ensemble des élus de Dijon Métropole, de la Ville de Dijon et des communes que nous avons rencontrés.

Nous exprimons également notre gratitude envers tous les agents de Dijon Métropole, tels que les Directeurs généraux délégués, les Directeurs, les Chefs de service, ainsi que les partenaires, qui ont généreusement consacré de leur temps pour partager leur vision sur notre sujet.

INTRODUCTION

UNE METROPOLE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE GRACE A SON POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

Administrativement, Dijon est le siège de la Préfecture du Département de Côte-d'Or et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Elle se situe entre le Bassin parisien et le sillon rhodanien, à 310 kilomètres au sud-est de Paris et 190 kilomètres au nord de Lyon.



La Métropole de Dijon est composée de 23 communes : Ahuy, Bressay-sur-Tille, Bretenière, Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Fénay, Flavignerot, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Longvic, Magny-sur-Tille, Marsannay-la-Côte, Neully-Crimolois, Ouges, Perrigny-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon, Quetigny, Saint-Apollinaire, Sennecey-lès-Dijon, Talant.

L'ensemble de la Métropole est composé de 256 768 habitants en 2020 pour une superficie de 240 km² (source INSEE).

Les compétences de Dijon Métropole sont définies par les statuts métropolitains, qui comprennent à la fois :

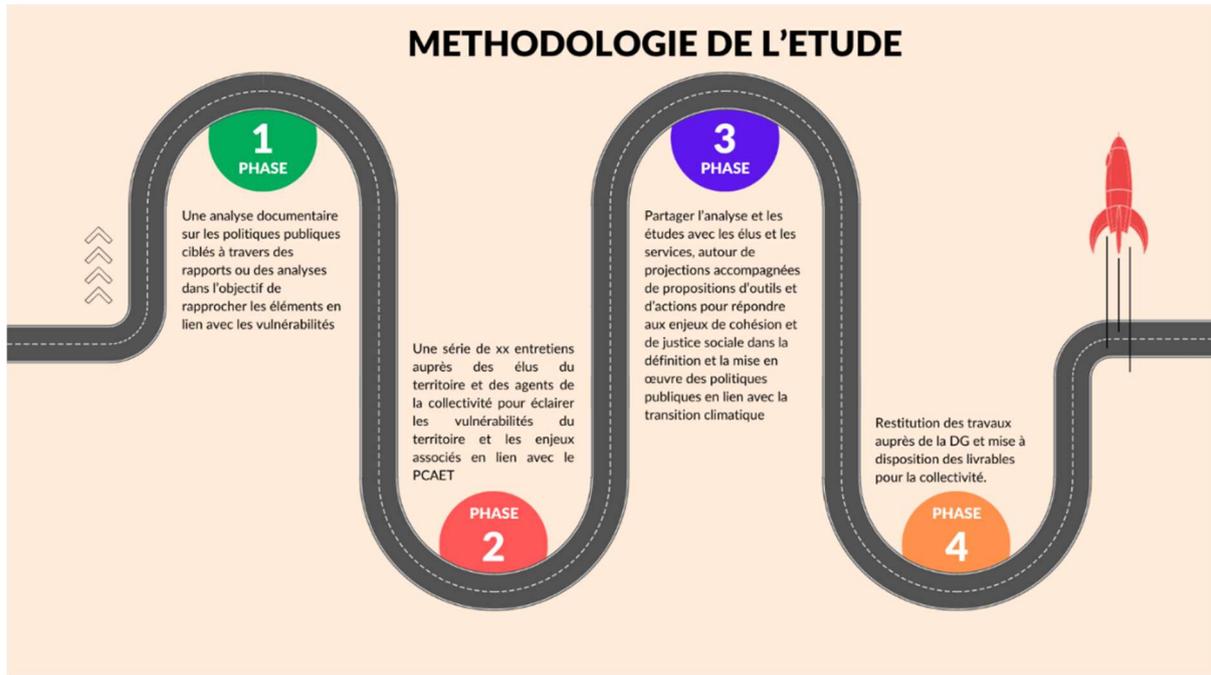
- Les compétences légales des Métropoles (6 compétences) ;
- Les compétences prises par l'EPCI avant sa transformation en Métropole (7 compétences) ;
- Le transfert en 2019 à la Métropole de certaines compétences du Département (8 compétences).

Le conseil métropolitain compte 86 élus (1 Président, 20 vice-présidents, 12 conseillers délégués). L'exécutif regroupe des élus de familles politiques différentes, y compris plusieurs maires de droite. Les délégations en matière d'écologie sont divisées en plusieurs vice-présidences. Si les sujets sociaux sont d'avantage regroupés, il faut noter aussi l'existence de conseillers délégués sur ces sujets.

Monsieur François Rebsamen est élu Maire-Président depuis 2001.

UNE METHODOLOGIE ADAPTEE AU CONTEXTE DU PROJET COLLECTIF

La méthodologie proposée de cette étude a été conduite autour de 4 phases permettant à l'équipe de s'appropriier les politiques publiques comme les réalités territoriales et sociales pour mieux les analyser :



Des visites de terrain ont permis de visualiser concrètement les situations et projets évoqués en entretiens.

Le partage s'est en particulier organisé autour de groupes de travail (habitat et mobilité) et de présentations régulières en comité de direction de la DGD Transition Climatique.

Le projet collectif s'est déroulé **du 16 octobre au 22 décembre 2023** :



La liste des entretiens et des groupes de travail se trouvent en annexe.

UNE PROBLEMATIQUE SOCIALE DIRECTEMENT LIEE AUX TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Cerner les liens entre politiques de transition climatique et vulnérabilités sociales implique de définir les concepts de départ.

La transition écologique est définie par le dictionnaire Larousse comme « *l'ensemble des changements imprimés au modèle économique et social dans le but de répondre aux exigences du développement durable et de réduire l'empreinte écologique de la société* ». Ainsi, la transition énergétique est l'une de ses composantes.

Le changement climatique implique des changements de modes de vie et donc une transition vers une société résiliente, adaptée aux nouvelles conditions : **la transition climatique**.

D'après le Conseil de l'Europe, on appelle **cohésion sociale** "*la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation.*"

Les Nations-Unies fondent la **justice sociale** sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. La cohésion sociale est aussi une des politiques structurantes de l'Union Européenne, l'intitulé exact dans le budget de l'Union est la "politique de cohésion économique sociale et territoriale".

Les notions de justice et de cohésion sociale paraissent proches et imbriquées. Pourtant, la cohésion sociale fait davantage référence à des politiques publiques, qui s'apparentent plus à un principe politique ou philosophique, guidant l'action et recevant des interprétations divergentes et des traductions opérationnelles multiples.

La vulnérabilité sociale renvoie quant à elle plutôt aux personnes et aux individus. D'après le Larousse, est vulnérable celui « *qui peut être blessé, frappé* », « *qui peut être facilement atteint, qui se défend mal* ». Ainsi, la vulnérabilité aurait deux aspects : être fragilisé et pouvoir l'être, ce dont on peut tirer les vulnérabilités cachées.

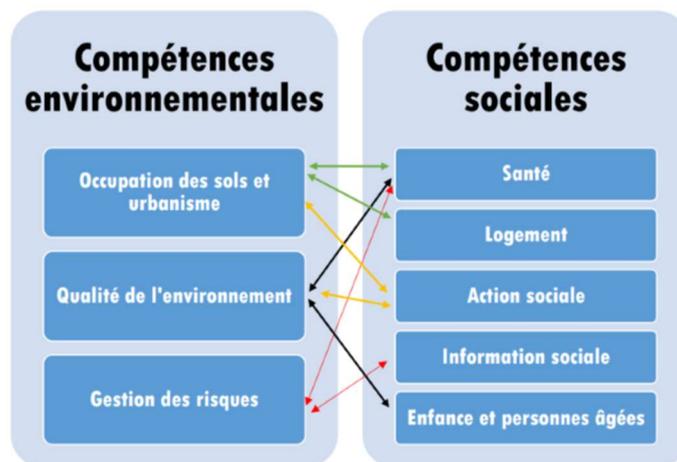
En matière sociale, on trouve des définitions variées. Le CREDOC a regroupé différentes causes de vulnérabilités ou fragilités (les deux termes étant utilisés alternativement dans le document) : la pauvreté, la maladie et le handicap, l'emploi, le logement, la relégation territoriale, la solitude et l'isolement. La vulnérabilité est alors vue comme une dynamique, une interaction de la personne avec son environnement, avec des causes à la fois personnelles et extérieures.

La problématique du dialogue entre les politiques environnementales et les fragilités du paysage social apparaît alors naturellement. En mettant en lien l'individu et son environnement, le concept de vulnérabilité sociale est illustrant du dialogue nécessaire entre transition climatique et cohésion sociale.

Les impacts sociaux des politiques environnementales sont au cœur de nombreux discours politiques, gardant en mémoire les épisodes des "bonnets rouges", puis des "gilets jaunes", qui ont contribué à mettre en lumière la question de l'acceptabilité des politiques écologiques. La conscience accrue du changement climatique et la crise énergétique font de la précarité énergétique un sujet majeur de l'action publique. La capacité à intégrer la nécessité des changements ne peut donc pas être disjointe de leurs conséquences sur les modes de vie des habitants.

Les enquêtes d'opinion révèlent le souci de plus en plus fort des élus à ces interactions tout comme la sensibilité des citoyens sur l'acceptabilité sociale, plus complexe en fonction du niveau de contraintes, en lien avec une inquiétude écologique inégale selon les générations.

La théorie économique démontre une boucle entre inégalités de développement et problèmes écologiques, et donc leur acceptabilité. On peut évoquer le rapport Pisani-Ferry sur les incidences économiques de l'action climatique ou l'étude d'I4CE sur les aides publiques à l'investissement dans la rénovation énergétique des logements. L'économiste Eloi Laurent distingue les sources d'inégalités sociales : exposition, redistribution par les politiques environnementales, participation aux politiques urbaines. Cela l'amène à illustrer les liens possibles entre les compétences :



Les professionnels du travail social s'intéressent aussi au lien entre le champ social et l'écologie. Si les politiques publiques traitent de certains aspects sociaux de la transition écologique, les liens mutuels sont peu développés. Pourtant, cette réflexion apparaît en lien avec l'accord de Paris lors de la COP 21, comme avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU ou la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

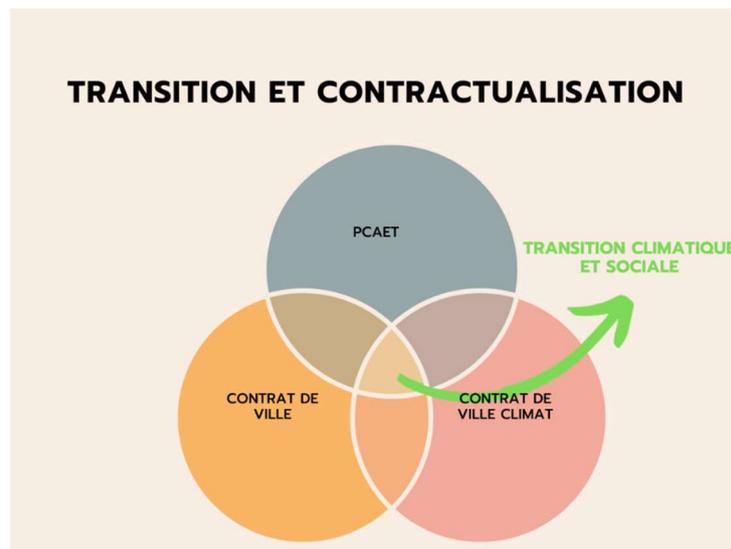
Dans ce contexte, **le Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) est un outil**. Il est une obligation pour Dijon Métropole, au titre de l'article L.229-26 du Code de l'environnement. Le II de ce même article en prévoit le contenu : les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité, le programme d'actions à réaliser, une carte qui identifie les zones d'accélération, « un plan d'action en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques », un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

L'article R.229-51 prévoit le contenu du diagnostic. Il indique aussi la liste (non limitative) des objectifs stratégiques et opérationnels :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;

- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Adaptation au changement climatique.

La dimension de cohésion sociale ne fait donc pas partie des éléments obligatoires d'un PCAET. Cependant, les actions écologiques déjà engagées par Dijon Métropole prennent en compte la dimension sociale, et la volonté que le prochain PCAET intègre davantage encore ces dimensions, avec l'alimentation également. Le PCAET s'intègre dans un écosystème contractuel, avec le contrat de la politique de la ville, et la volonté de Dijon Métropole d'aboutir à un contrat de ville climat dans le cadre de sa transition climatique.



Quel que soit son rôle, l'habitant-citoyen-usager reste une même personne, sur laquelle rejaillissent les politiques publiques. Reste à élaborer un récit mettant en valeur les capacités de chacun à adapter son mode de vie sans pour autant dégrader sa situation sociale : comment surmonter le choc extérieur nouveau que constitue la transition climatique, lorsque l'on fait déjà face à des chocs et vulnérabilités personnels ?

Pour Dijon Métropole, s'interroger sur ces questions revient à mettre en relation ses politiques publiques, dont les conséquences peuvent se croiser.

I. L'ACTION DE DIJON METROPOLE DOIT PRENDRE EN COMPTE LA DYNAMIQUE DES FRAGILITES SOCIALES ET ECONOMIQUES

A. LES POLITIQUES PUBLIQUES DE DIJON METROPOLE SONT ADAPTEES AU PAYSAGE SOCIAL DU TERRITOIRE

Le paysage social de Dijon Métropole révèle un niveau de vie contrasté

D'un point de vue démographique, la ville de Dijon compte 162 454 habitants, et est le centre de l'intercommunalité Dijon Métropole, qui comprend 256 758 habitants au sein d'une aire d'attraction de 413 828 habitants. Avec une augmentation de près de 3% entre 2012 et 2017, la population de la Métropole présente une évolution dynamique par rapport au Département (+1,2%) et au reste de la France (+2%).

Economiquement, la Métropole s'illustre dans le domaine agroalimentaire (Cité internationale de la gastronomie, pôle de compétitivité Vitagora, siège de la FoodTech Bourgogne-Franche-Comté) mais pas seulement : dans la pharmacie, la santé et les biotechnologies (pansements Urgo, siège de Merck Médication familiale, des Laboratoires Vendôme,...), ainsi que dans les activités liées au développement durable (pôle dédié au développement de l'énergie éolienne, pôle de compétences Gestion active du bâtiment Bourgogne, Pôle nucléaire de Bourgogne).

Le tissu social de Dijon Métropole est marqué, malgré une croissance démographique actuelle et en prévision sur l'ensemble du territoire qui témoigne de l'attrait de cette région, par un vieillissement de la population, notamment dans la tranche d'âge des 60-74 ans.

Au fil des décennies, la taille moyenne des ménages a diminué, passant de 2,4 personnes par ménage dans les années 1990 à 1,9 en trente ans. Globalement, le territoire se caractérise par une forte prévalence de personnes vivant seules, représentant près de la moitié des foyers. L'isolement résidentiel est ainsi une tendance marquée, touchant notamment les personnes âgées vivant seules, les étudiants poursuivant leurs études universitaires, et les familles monoparentales. Cette réalité se traduit par une demande soutenue en logements au sein de la Métropole.

Dijon Métropole présente **un niveau de vie contrasté**. Le taux de pauvreté s'élève à 16%, supérieur à la moyenne nationale de 14,5%. La concentration de personnes en situation de précarité est plus prononcée dans les communes de Talant, Longvic et Chenôve, où chaque commune abrite un quartier politique de la ville. Chenôve, en particulier, avec plus d'un habitant sur quatre en situation de pauvreté, se démarque.

Malgré les efforts de la collectivité et des bailleurs sociaux pour promouvoir la mixité sociale, Dijon se compose de quartiers variés, allant de zones avec un fort taux d'habitat collectif et une population financièrement vulnérable (quartiers de la Fontaine d'Ouches et des Grésilles), à des quartiers plus centraux avec de petits logements privés (centre-ville historique), et enfin, des quartiers au nord et à l'ouest offrant des logements pavillonnaires tels que les secteurs de la Toison d'or, Varenne, Joffre et Montchapet. Bien que ces derniers présentent une population variée, il est notable que les premiers acheteurs, vieillissants, ont tendance à quitter ces maisons au profit de jeunes couples avec enfants.

En s'éloignant du centre, le développement sur le territoire de la Métropole est inégal, avec une urbanisation plus marquée à l'est, favorisée par la mobilité en tramway et le développement de zones économiques. Les niveaux de vie les plus élevés se trouvent dans les communes à l'ouest, dans des zones plus rurales.

À partir de ces constats, nous avons rapidement cerné les vulnérabilités sociales du territoire sous l'angle économique. Ce dernier apparaît comme le principal moteur expliquant la réticence à accepter le changement face aux initiatives déployées pour lutter contre le réchauffement climatique. Ces fragilités se manifestent d'abord dans les domaines du logement et de la mobilité, puis se répercutent progressivement sur des aspects de la vie quotidienne tels que l'alimentation, le lien social, les loisirs et la culture.

Cependant, la vulnérabilité n'est pas uniquement financière, d'autres facteurs tels que le lien social, l'accessibilité aux services publics, l'accès à l'emploi et au logement ou encore la santé jouent également un rôle dans la capacité au changement comme nous allons le voir dans la suite de l'étude.

Dans cette optique, notre groupe de travail a fait le choix d'étudier plus particulièrement quatre politiques publiques de la Métropole qui apparaissent avoir un lien majeur avec le paysage et les caractéristiques sociales du territoire : les politiques de l'habitat, de la mobilité, de l'énergie et de l'alimentation.

Lien entre les politiques publiques climatiques et les vulnérabilités de la population

Nous avons choisi d'étudier plus spécifiquement les politiques publiques citées supra car celles-ci sont réinterrogées dans le cadre de la transition climatique, et elles ont un impact direct sur les modes de vie des habitants. Elles sont à priori susceptibles d'avoir une influence négative ou positive sur leurs vulnérabilités.

Les planches synthétiques suivantes présentent les impacts que peuvent produire les politiques environnementales citées supra et les fragilités sociales du territoire et de la population :

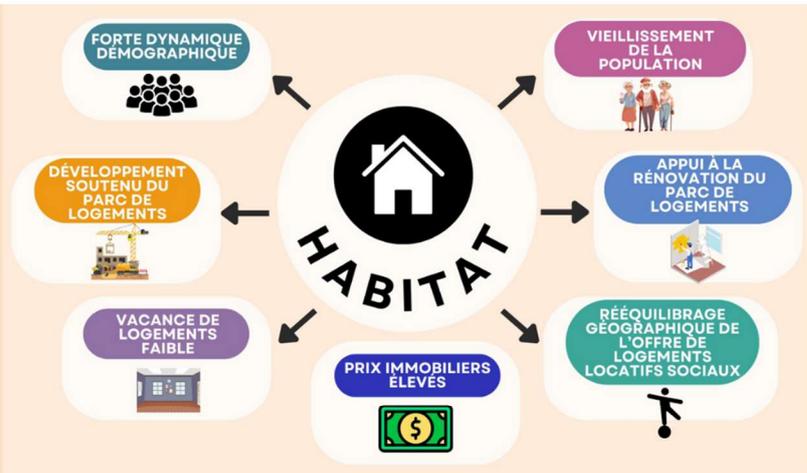
Présentation de la politique d'habitat



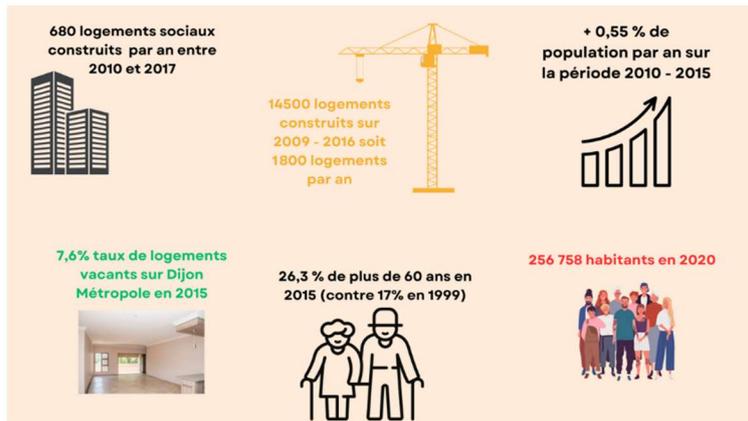
Contexte

Le PLUi-HD, approuvé par une délibération du conseil métropolitain du 19 décembre 2019 est exécutoire depuis le 23 janvier 2020. Il intègre le 3ème Programme local de l'habitat de Dijon Métropole.

La politique de l'Habitat développe une approche dynamique relative à la construction et à la rénovation du parc de logements, ainsi qu'une approche solidaire relative à la mixité de l'habitat à l'échelle de toutes les communes et quartiers.



Les dynamiques socio-démographiques et résidentielles de Dijon Métropole :



Chiffres clés

- Rénovation du parc de logements conventionnés des bailleurs sociaux: 2400 logements rénovés sur 5 ans, dont 79% sont situés en quartiers Politique de la Ville (sur 24000 logements sociaux).
- Rénovation du parc de logements privés : 1 420 logements privés ont bénéficié d'un financement pour la réalisation de travaux sur 9 ans (sur 97 548 logements privés).

Projets majeurs

Le programme d'actions et d'orientations pour l'habitat se fixe 3 axes principaux :

- Produire plus de 15000 logements (pour la période 2020 - 2030), dont 50% de logements abordables
- Renforcer l'attractivité et le renouvellement du parc existant (public et privé)
- Répondre à la diversité des besoins en logement, en organisant la mixité aux différentes échelles

Pour la période 2020-2030, Dijon Métropole, dans le cadre de sa politique de l'habitat, en articulation avec sa compétence énergie, entend maintenir la dynamique de transition énergétique de l'habitat privé, avec 2 cibles privilégiées :

- Les copropriétés, dans la suite de l'expérimentation conduite avec Rénovéco et de l'étude de rénovation énergétique et pré-opérationnelle d'OPAH,
- L'habitat individuel et en particulier les ensembles pavillonnaires des années 1950 à 1990, au titre du SPEE (service public de l'efficacité énergétique) régional.

Objectifs ciblés



Accélération de la rénovation énergétique du parc de logements privés, notamment des copropriétés "passoires thermiques" (E, F, G) qu'il s'agisse de propriétaires occupants ou de propriétaires bailleurs (environ **40 000 logements concernés**).

Présentation de la politique énergie



Contexte

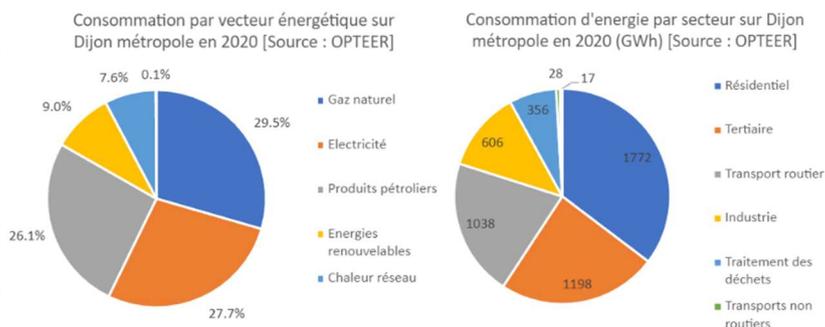
La politique énergétique de la métropole est fortement liée au plan Climat Air Energie Territorial, en cours de renouvellement. Un état des lieux territorial des actions menées a été effectué en 2022, et un **schéma directeur de l'énergie** sera réalisé à l'issue de la phase de consultation/concertation du PCAET (2024). Dijon métropole a la volonté d'être un terrain d'expérimentation et de déploiement de solutions innovantes.

La politique énergétique est axée sur l'ambition de **décarbonation du territoire**, mais également sur une **augmentation de l'autonomie territoriale**.

Chiffres clés

Le territoire consomme environ 4400 GWh/an pour une production de 570 GWh/an (soit 13% du total consommé).

Dijon métropole possède un incinérateur de déchets ménagers qui incinère 140 000 tonnes de déchets/an, soit 90% des déchets de la Côte d'Or.



Projets majeurs

Réseau de chaleur urbain (RCU) : Composé de deux boucles reliées entre elles, le réseau est d'une longueur de 130 km et alimente l'équivalent de 55 000 logements. Il est alimenté en énergie par l'unité de valorisation énergétique des déchets, combinée à plusieurs centrales biomasses ainsi qu'à du gaz. Ce RCU permet au territoire d'avoir un niveau de dépendance aux hydrocarbures moindre qu'au niveau national.

Centrale d'achat d'énergie en interne : permet de répondre aux besoins énergétique du patrimoine de la ville de Dijon de 55GWh/an.

Centrale photovoltaïque Dijon-Valmy : Construite par EDF via une convention "ville intelligente", cette centrale de 43 000 panneaux photovoltaïques se situe sur une partie du centre d'enfouissement des déchets non dangereux.

En complément de ce projet, Dijon Métropole ambitionne d'équiper 90 bâtiments communaux et 14 parkings de l'espace public en panneaux photovoltaïques.

Hydrogène vert : construction de deux stations de production d'hydrogène vert et conversion de la flotte de bennes à ordures. Cette production sera également proposée à l'usage pour le grand public, les entreprises et les collectivités locales.

Projet européen RESPONSE : Déploiement de deux îlots à énergie positive sur le quartier prioritaire de Fontaine d'Ouche avec un objectif de réduction de 75% des GES.

Objectifs ciblés

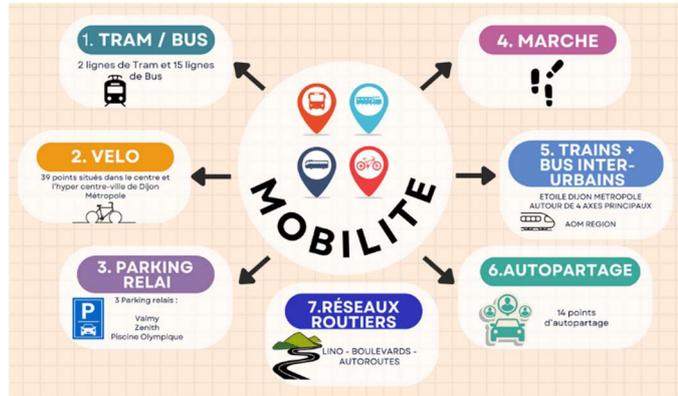


Tendre vers plus d'autonomie énergétique sur le territoire afin de réduire les GES
Assurer aux habitants une énergie à un prix stable grâce au RCU

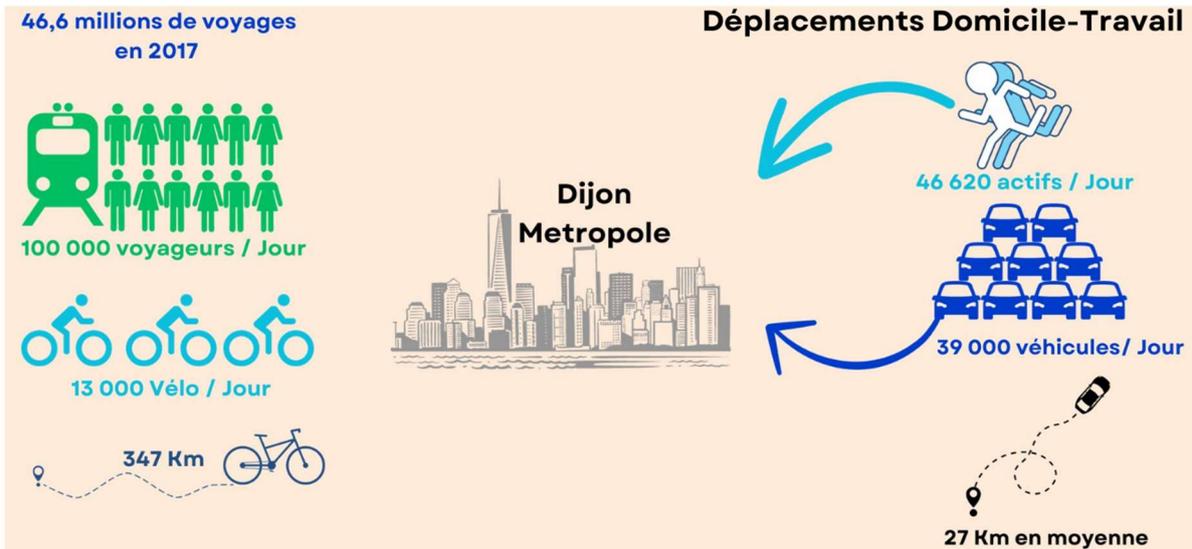
Présentation de la politique mobilité

Contexte

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), le 19 décembre 2019, le Conseil métropolitain, par délibération, a adopté sa stratégie intégrée au PLUi-HD. Cette stratégie s'articule à travers un Programme d'Orientations et d'Actions Déplacements (POA-D) réaffirmant la volonté de développer une mobilité durable sur le territoire métropolitain et s'articulant avec la politique de l'urbanisme et de l'habitat. Les usagers bénéficient d'une tarification sociale et solidaire.



Chiffres clés



Projets majeurs

- Développer et étendre les TCSP
- Maîtriser les flux en renforçant le report modal vers les transports collectifs
- Mise en œuvre du schéma directeur des pistes cyclables sur la période 2023-2030 pour hiérarchiser le réseau autour d'axes structurants
- Acquisition d'équipements performants et peu émetteur de CO2

Objectifs ciblés



- ZFE - "Zone sous surveillance"
- Evolution démographique interne/externe à Dijon Métropole
- Augmentation et vieillissement de la population
- Une saturation du Tramway à ce jour

Présentation de la politique alimentation



Contexte

Pour faire de Dijon Métropole un territoire autosuffisant en alimentation, la politique publique vise l'ensemble du sujet, des pratiques de production aux comportements de consommation. Inclusion volontariste de l'alimentation dans le PCAET.

Le territoire est bordé de zones agricoles, viticoles.

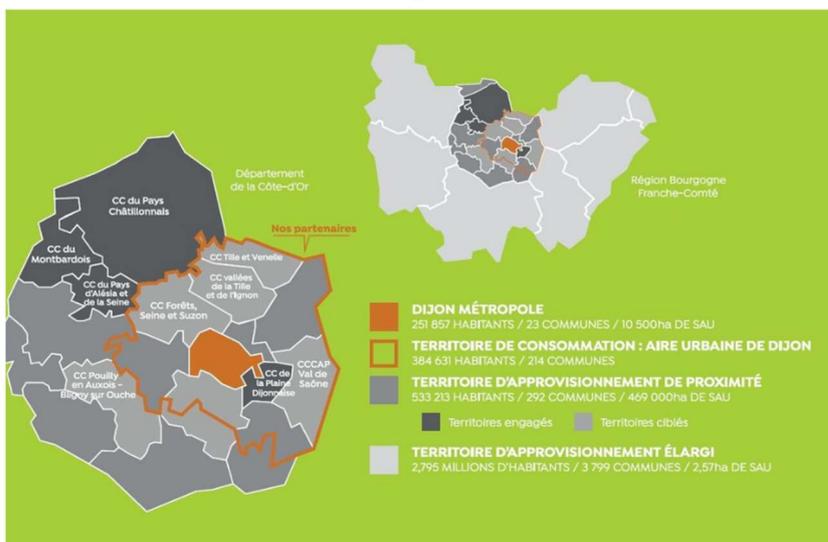
Cela implique de faire évoluer l'écosystème, avec divers partenaires: agriculteurs, chercheurs, entreprises, chambre d'agriculture, associations d'aide alimentaire...

L'alimentation a des effets sur la santé, mais se retrouve souvent en dernière ligne des dépenses en cas de fragilité financière, en particulier pour les familles monoparentales et les étudiants.

La ressource en eau freine la diversification des productions

Zones d'approvisionnement de la Métropole: une autosuffisance en construction

Chiffres clés



77 % des consommations énergétiques de l'agriculture sont d'origine fossile.
Bilan carbone local de l'alimentation : 2,5 tonnes par habitant.
Emissions dijonnaises : - 3,5 %/an 2015-2022 (contre un objectif national de -1,3 sur 2015-2030).
9 000 emplois soit 30% des emplois industriels de la métropole
45% du territoire en zone agricole
25% des exploitations certifiées bio
600 hectares pour la viticulture
30 hectares de jardins familiaux

Projets majeurs

Stratégie Alimentation durable 2030 basée sur une marque fédératrice, ProDij, et la labellisation des projets pour une métropole territoire démonstrateur de la transition.

Cité internationale de la gastronomie et du vin : promotion de la cuisine française et sensibilisation des citoyens avec son living lab.

PLUIHD protecteur des espaces agricoles en limitant l'urbanisation de terres actuellement non construites à 20 hectares sur 2020-2030, les vergers urbains et jardins partagés ou familiaux.

La restauration collective en exemple pour améliorer l'offre et la satisfaction des usagers, par l'augmentation de la part de produits locaux et de la qualité nutritionnelle, la baisse de l'empreinte carbone, l'éducation au goût et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Construction d'une légumerie métropolitaine, pour fournir des légumes locaux et de qualité à la restauration collective (1er objectif 400 tonnes par an).

Lutte contre la précarité alimentaire, par l'éducation des populations, la distribution de chèques, le soutien à l'aide alimentaire banque et aux épiceries sociales et solidaires.

Soutien à des projets de recherche sur les sols, les liens alimentation santé, avec l'INRAE, dont le dispositif "Chouette cantine" pour évaluer la satisfaction en restauration scolaire.

Objectifs ciblés

1. Une alimentation saine pour tous et changer les comportements des consommateurs
2. Une agriculture plus respectueuse de l'environnement, plus de circuit court, un foncier valorisé
3. Promouvoir les activités créatrices d'emploi, et les produits plus éthiques



B. LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA METROPOLE DE DIJON PEUVENT INDUIRE DES RISQUES DE TRANSFERT ENTRE LES DIFFERENTES VULNERABILITES

Des paramètres de vulnérabilité majeurs, dont les facteurs financiers et géographiques

La **vulnérabilité économique** permet de distinguer deux catégories : les publics dits « **précaires** » et les publics dits « **vulnérables** ».

Un premier filtre de fragilités de la population de la Métropole vis-à-vis des politiques environnementales et climatiques réside dans le niveau de revenu monétaire du foyer, et plus particulièrement du « reste à vivre monétaire » en fin de mois. En effet, cette notion de « reste à vivre » permet de déterminer la capacité financière à adapter son comportement afin d'intégrer les différentes politiques climatiques menées par la Métropole, que ce soit de manière contrainte ou volontaire. Académiquement, le « reste à vivre » n'est généralement pas une notion que les économistes utilisent pour caractériser le niveau de vie des populations. Dans notre étude, cependant, cette notion paraît cohérente puisqu'elle permet d'estimer la capacité financière des ménages de manière plus concrète. La notion de « reste à vivre » permet de lisser les effets de seuil induits par les politiques de redistribution ou les politiques sociales.

Le reste à vivre est alors considéré comme le solde monétaire mensuel disponible pour les ménages, une fois que ceux-ci se sont acquittés de leurs impôts généralistes sur le revenu et des dépenses nécessaires aux fonctions humaines essentielles. Il peut être positif ou négatif. Mathématiquement, le « reste à vivre » peut donc être défini de la manière suivante :

$$\text{Reste à vivre} = (\text{Revenus Travail} + \text{Revenus sociaux}) - (\text{Imposition sur le revenu} + \text{dépenses contraintes})$$

L'objectif de la première phase de notre étude est de déterminer des catégories socio-économiques. Pour le calcul, il est alors nécessaire de prendre en compte l'ensemble des lois, normes et règlements applicables aux ménages français, aussi bien pour les impositions sur le revenu que pour les revenus sociaux cités supra. Ces normes générales s'inscrivent dans une logique catégorielle, à savoir la composition du ménage, l'âge, le statut dans la société (actif, retraité, étudiant...). A titre d'exemple, le système redistributif français, qui permet au niveau national de réduire l'écart entre les deux premiers déciles et les deux derniers déciles de 6.2 à 3.4, s'applique suivant une répartition de revenus. Ceci souligne l'intérêt de la notion de « reste à vivre », puisqu'une étude basée uniquement sur les revenus salariaux ne prendrait pas suffisamment en compte la réalité du système redistributif national.

Ainsi, pour chaque composition de foyers et pour chaque niveau de revenus, il est possible de calculer, hors cas particuliers qui doivent être traités individuellement :

- Les montants financiers de solidarité auxquels peuvent prétendre les foyers, montants qui s'ajoutent aux revenus salariaux des ménages. Ces revenus proviennent des cinq branches de la politique sociale nationale (famille, maladie, autonomie, retraite et accidents du travail – maladies professionnelles) et s'ajoutent aux revenus disponibles pour les ménages allocataires, puisqu'ils constituent une ressource financière monétaire ;
- Le montant de l'imposition sur le revenu, brique de base du système redistributif français, qui modifie de manière conséquente le reste à vivre mensuel, et peut faire basculer des publics théoriquement aisés et non problématiques vis-à-vis des

transitions vers des publics sous ou sur le seuil de vulnérabilité vis à vis de la transition climatique ;

- Le montant des dépenses contraintes des ménages, qui est très fortement lié à la répartition catégorielle des populations, notamment pour le logement. Dans cette étude seront considérées les fonctions essentielles, c'est à dire celles qui excluent la notion de confort, et qui peuvent donc être qualifiées de dépenses de « survie » : logement, alimentation, énergie, mobilité, habillement, numérique.

A partir de ces données, trois catégories de population se dégagent du croisement de ces données :

- Les publics financièrement précaires, dont le reste à vivre après paiement des dépenses contraintes se situe sous le seuil de 400 € - 500 € par mois ;
- Les publics financièrement vulnérables, dont le reste à vivre après paiement des dépenses contraintes est inférieur à 1000 € par mois ;
- Les publics théoriquement non sujets à des fragilités, dont le reste à vivre est supérieur à 1000 € par mois.

Une proposition de répartition catégorielles entre les publics précaires, vulnérables et non vulnérables se trouve en annexe « *Détermination catégorielle des vulnérabilités financières des ménages* ». Les seuils de vulnérabilités ont été fixés « arbitrairement » et peuvent faire l'objet de modifications dans le cadre d'une étude plus poussée.

Des vulnérabilités relevant des conditions de vie s'ajoutent aux vulnérabilités économiques des ménages, et influent de manière directe sur le niveau de fragilité des populations.

En premier lieu, **le facteur géographique**, plus particulièrement le lieu de résidence principale des foyers, influe directement sur les vulnérabilités des ménages. Ainsi, à titre d'illustration, un ménage habitant en centre-ville aura des contraintes liées à l'habitat (niveau de loyer, cohabitation...) plus élevées qu'un foyer habitant hors Métropole, ou en périphérie. A l'inverse, ses contraintes liées à la mobilité seront plus réduites, grâce à l'accès aisé aux réseaux de transport et aménagements urbains (tramway, bus, pistes cyclables...). De même, le facteur géographique détermine précisément le niveau d'action de la collectivité sur ses politiques publiques, comme l'accès au parc social, au réseau de chaleur urbain, dont les prix sont stables, prévisibles et moins élevés que ceux soumis aux aléas du marché. Les populations les plus éloignées des lieux de production alimentaires sont à priori plus fragiles de ce point de vue, ce qui explique la politique volontariste de la Métropole en matière d'alimentation saine et durable.

Le facteur « âge » module quant à lui l'accès à ces services publics. Ainsi, les populations les plus âgées sont moins bénéficiaires de la politique de mobilité douce de la Métropole. De l'autre côté du spectre, les enfants scolarisés peuvent accéder à la tarification sociale mise en place dans les cantines scolaires, et modulées grâce au quotient familial de la CAF.

Le lieu de l'activité professionnelle (travail) influe lui sur la mobilité des populations, en imposant la possession de véhicules, notamment pour les populations situées en périphérie ou à l'extérieur de la Métropole.

Le facteur géographique représentant un axe de fragilité important, il est proposé en annexe une classification des fragilités suivant trois lieux de vie :

- Le centre-ville et les zones avec un accès facile au réseau de transport en commun ;
- La première couronne de la Métropole, avec les villes périphériques ayant un accès moindre au réseau de transport en commun, ainsi qu'une pression foncière moins élevée ;
- La zone périphérique de la Métropole, qui rentre dans la même catégorie que les zones rurales hors Métropole du fait de leur éloignement géographique de la centralité dijonnaise.

Les propositions de croisement entre les politiques publiques environnementales et les catégories sociales préalablement définies se trouvent en annexe « Croisement vulnérabilités financières catégorielles et politiques publiques environnementales », pour les trois zones.

Les autres vulnérabilités sociales personnelles ressenties face aux politiques publiques

Au-delà de la fragilité financière, comment caractériser les autres sources de fragilité ou de vulnérabilité ? Les représentations, la pauvreté ressentie, les peurs sont autant de facteurs qui peuvent nuire à la cohésion sociale.

Le CREDOC, dans un document publié en 2020, établit une liste de facteurs adaptée au sujet de l'étude et des enjeux climatiques :

Le niveau de vie renvoie aux conditions de vie physique et à la pauvreté monétaire.

La santé et le handicap : l'état, les handicaps, la mobilité réduite, sont autant de caractéristiques des individus qui les rendent plus ou moins vulnérables aux politiques publiques : pour un rendez-vous médical, une personne à mobilité réduite privilégiera plus facilement un moyen individuel comme l'automobile voiture plutôt que les mobilités actives ou le bus en fonction de la desserte.

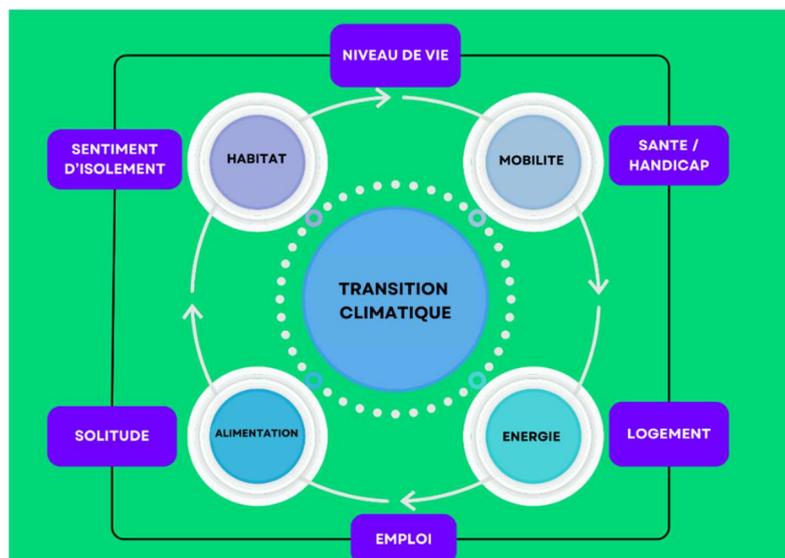
Le logement : en lien avec la vulnérabilité économique, le fait d'être propriétaire ou non de son logement peut être aggravant. Le statut de propriétaire peut fragiliser les occupants, du fait des contraintes patrimoniales que ce statut engendre, et auxquelles les propriétaires devront faire face (entretien des habitations, des locaux, travaux de maintenance, imposition foncière). Dans le cas d'un logement individuel, les ménages sont décisionnaires, alors qu'ils peuvent subir une contrainte supplémentaire en tant que copropriétaires. Dans les deux cas, il existe une vulnérabilité face aux travaux de réhabilitation, d'autant plus lorsque les bâtiments ont un mauvais diagnostic énergétique (DPE) du fait des nouvelles réglementations. La taille et l'ancienneté du logement expliquent aussi la vulnérabilité énergétique. Sa localisation peut renforcer également la vulnérabilité de ses occupants selon l'état du marché immobilier pour la revente. Le positionnement dans des zones avec un sous-sol argileux peut entraîner un risque patrimonial, avec dépréciation du bien, dans l'hypothèse où des épisodes caniculaires provoquent un cycle de retrait et gonflement argileux et de fissuration du bâti.

L'emploi : situation d'activité ou non (chômage, invalidité...), mais aussi qualité de l'emploi (stable ou non, temps plein ou partiel), qui aura un lien avec les besoins de mobilité par exemple.

La solitude : familles monoparentales (le parent est seul face à la charge familiale), seniors, ou mêmes personnes célibataires, jeunes professionnels ou étudiants qui affrontent seuls les charges régulières.

La relégation territoriale : à distinguer de la solitude, ce sentiment renvoie à la réalité vécue, au fait d'habiter dans un quartier mal desservi, avec peu de commerces de proximité, peu de services.

On peut ainsi représenter les politiques publiques de transition climatique liées entre elles, entourées par ces facteurs de vulnérabilités. Mais comment tous ces éléments sont-ils liés ?



Dans une étude de 2022, le CREDOC a mis en évidence que 41% de la population se sent "plutôt" ou "tout-à-fait" vulnérable, en lien avec l'augmentation des prix de l'énergie, un chiffre en progression dans toutes les catégories de population, mais en particulier chez les jeunes et les classes moyennes inférieures, les foyers précaires. Les difficultés pour payer les factures énergétiques sont en hausse, de même que le report des courses alimentaires.

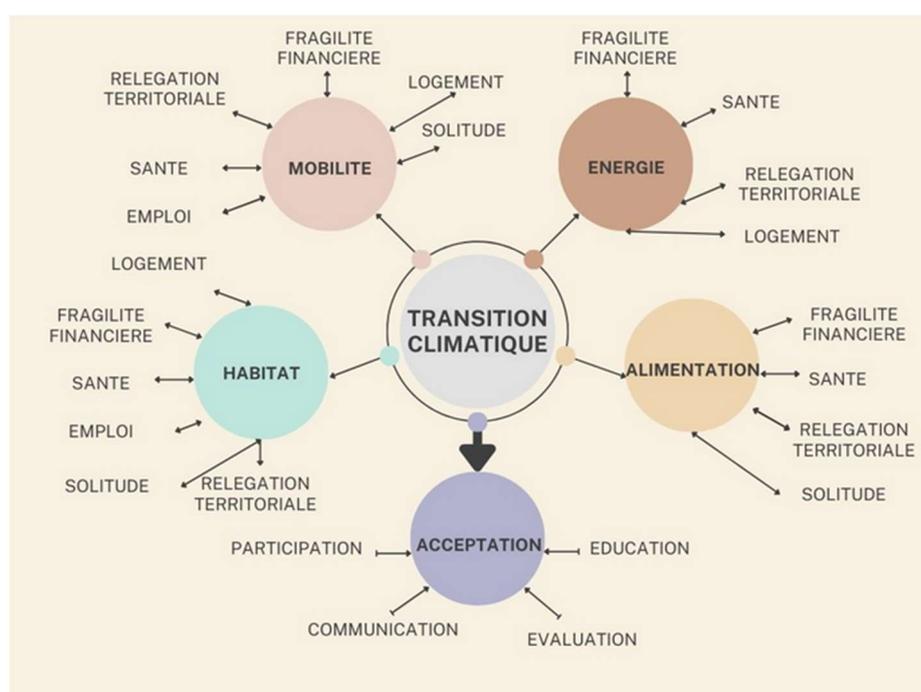
Pour certaines populations, le sentiment de vulnérabilité est accru par les effets de seuil des aides, la peur de la stigmatisation et le manque d'information qui expliquent le non-recours. Les sentiments de relégation territoriale et de solitude sont en hausse (46% et 29%), la peur de basculer dans la pauvreté aussi, à 29%.

Si nous ne disposons pas de chiffres comparables pour la Métropole dijonnaise, ces résultats doivent alerter sur la perception par les habitants de leur propre situation, et par suite sur l'acceptabilité de la transition. L'analyse des besoins sociaux permet de quantifier les publics vulnérables. Les entretiens menés durant cette étude sont éclairants quant aux personnes concernées.

Politiques publiques / Vulnérabilités	Habitat	Mobilité	Energie	Alimentation
Santé - handicap	Intérêt pour la santé mentale des espaces verts dans chaque quartier.	Les mobilités actives ne sont pas utilisables par tous (certains, seniors, PMR).	Le surcoût énergétique couplé aux difficultés financières peut entraîner des problèmes de santé en cas de sobriété forcée sur le chauffage.	L'accès à une alimentation saine est favorable à la santé. La précarité alimentaire des étudiants, mais aussi des familles monoparentales est revenue plusieurs fois. La restauration collective est un outil pour toucher les familles en difficulté.
Logement	Influence sur les délais d'attribution du logement social. Offre manquante pour les familles avec enfants. Logement étudiant.	L'existence d'un stationnement influe sur la mobilité.	Problématique des copropriétés anciennes à rénover, avec des moyens limités. De nombreux projets sur le parc social, avec de l'innovation comme RESPONSE.	
Emploi	L'offre d'habitat doit s'adapter à l'attractivité de la Métropole.	La localisation de l'emploi influe sur les modes de déplacements et leurs coûts.		La situation d'emploi est un frein à une bonne alimentation (revenus et horaires décalés).
Solitude	Les personnes âgées isolées et les étudiants peuvent souffrir d'isolement dans des logements inadaptés ou éloignés	La difficulté d'utiliser les transports en commun (moins de desserte ou soucis personnels de mobilité) peut conduire à l'enfermement des populations âgées. Souci d'accès aux rendez-vous médicaux en centre-ville.		Les familles monoparentales sont un enjeu en matière de politique alimentaire : une précarité financière forte et une moindre utilisation de la restauration collective scolaire.

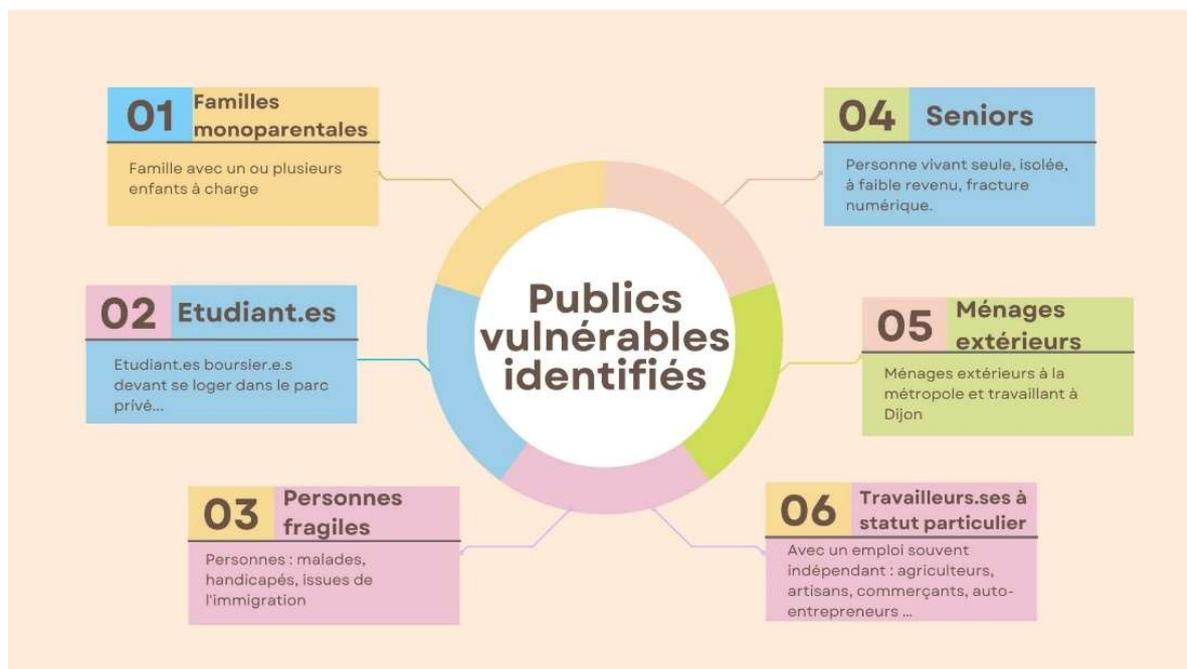
Relégation territoriale	<p>Les quartiers comme Fontaines d'Ouches ou Grésilles peuvent souffrir d'un sentiment de relégation, que la rénovation urbaine peut atténuer.</p>	<p>Utilisation des transports en commun moins incitative lorsque les trajets sont longs et complexes (rupture de charge). Difficulté d'accéder à la Métropole sans voiture depuis l'extérieur. Inégale répartition des solutions de mobilités actives Besoin d'éducation et d'information des habitants.</p>	<p>Différence de traitement et d'accès au réseau de chaleur urbain, avec risque d'un sentiment d'inégalité pour des quartiers pavillonnaires modestes qui ne sont pas raccordés.</p>	<p>Des projets comme Quartiers Fertiles ou les dispositifs de jardins partagés et familiaux, et l'aide alimentaire peuvent soutenir les personnes précaires. AMAP pour les plus aisés. Inégale répartition territoriale des dispositifs et éloignement d'une partie de la classe moyenne de ces sujets.</p>
--------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

On peut ainsi établir un nuage des vulnérabilités en reliant les vulnérabilités aux politiques publiques : cette représentation pourrait aussi se faire dans l'autre sens. De tout cela, on pourra ultérieurement tirer des liens sur l'acceptabilité, sur laquelle influent l'éducation, la communication, la participation et l'évaluation.



Le spectre de vulnérabilité sociale : un paramètre clé lié aux risques de transfert

L'analyse des fragilités sociales permet d'identifier les catégories de populations fragiles et vulnérables vis-à-vis des politiques de transitions environnementales :



Le spectre de vulnérabilité est une résultante des conditions de vie.

Les sept vulnérabilités précédemment identifiées permettent d'établir un **spectre de vulnérabilité** caractérisant les contraintes auxquelles sont soumises les différents types de population. Le spectre de vulnérabilité permet d'identifier les facteurs expliquant les effets de chaque politique publique. En fonction des catégories de population, et de leur niveau de revenus en reste à vivre mensuel, ces niveaux de fragilités peuvent être modulés en quatre niveaux, comme dans notre étude, par palier successifs, de faible à très fort.

Pour la politique de l'habitat, les vulnérabilités sont directement liées aux contraintes auxquelles sont soumis les locataires ou les propriétaires dans le cadre de leur occupation des locaux. Pour les propriétaires, les normes environnementales, par exemple les incitations ou les contraintes à rénover leur logement, influent directement sur la valeur capitalistique et patrimoniale des biens. Ainsi, une habitation non rénovée avec une étiquette énergétique de E, F ou G verra sa valeur vénale ou locative diminuer au fil du temps, engendrant une perte de revenus pour le propriétaire. Ces vulnérabilités liées à l'habitat sont différentes de celles liées à l'énergie, qui affectent indifféremment les locataires ou les propriétaires. Dans le cas de l'énergie, les vulnérabilités seront liées à l'inconfort thermique et aux conséquences sur la santé, et indirectement le coût social, comme par exemple un moindre accès aux loisirs.

De même, concernant l'énergie, l'accès au réseau collectif, et en premier lieu le réseau de chaleur urbain (RCU), permet aux populations raccordées de bénéficier d'une relative stabilité des prix. La fluctuation des prix est en effet moindre que sur les réseaux individuels, malgré la protection qu'offre le système énergétique national pour les fournitures électriques et gazières. Structurellement, l'existence de tarifs réglementés sur ces produits traduit l'importance qu'accorde le législateur sur la précarité énergétique et le pouvoir d'achat des ménages. En outre, conjoncturellement, en réaction à la brusque hausse des prix de l'énergie dans la phase post-Covid, où le prix du kilo-watt-heure énergie est passé de 50 € à 300 € environ en quelques jours, le gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire pour limiter l'impact financier sur les ménages. Pour autant, devant ces fluctuations imprévisibles des marchés, les dispositifs nationaux ne peuvent pas prendre en charge l'intégralité des hausses. Sur le territoire de la Métropole de Dijon, les ménages n'ayant pas accès aux réseaux collectifs locaux sont donc plus vulnérables en termes de fragilité énergétique. La collectivité maîtrise en effet l'ensemble des paramètres de production, qui sont indépendants de la fluctuation externe des marchés, hormis pour la partie gaz qui reste cependant très minoritaire dans le mix énergétique du réseau de chaleur. Dans ces populations, on retrouve les ménages les plus éloignés du centre-ville ou des réseaux de transport, et notamment le tramway. Ces populations sont également plus vulnérables vis-à-vis des politiques de l'habitat. En effet, les contraintes de rénovation énergétique pour les couples situées dans des zones hors Métropole, où le foncier est peu onéreux, sont moins fortes que pour les foyers dans des copropriétés privées situées en centre-ville. La pression des syndicats de copropriété peut en outre accentuer la décision d'investissement dans une rénovation de l'habitat.

La position géographique des ménages impacte directement le spectre de vulnérabilité lié à la mobilité. Le lieu de vie influe sur l'accès aux services publics (enfance, administration, autonomie...), voire même aux possibilités d'évolution professionnelle, de par l'éloignement des zones attractives commerciales. L'impératif de ne pas être isolé et d'assurer un accès facile aux divers services quotidiens nécessite la possession d'un véhicule individuel non partagé, entraînant des coûts énergétiques supplémentaires considérables pour les ménages en périphérie urbaine et les ménages ruraux.

Enfin, le spectre de vulnérabilité alimentaire regroupe l'ensemble des conséquences d'une mauvaise alimentation sur la santé et le bien-être des populations. De même, il engendre un coût important pour les ménages. En moyenne, le budget lié à l'alimentation s'élève à environ 20% pour les ménages français. Le budget alimentaire est souvent une variable d'ajustement dans le budget des ménages contraints financièrement. L'accès ou le non-accès à une alimentation biologique, saine et durable est souvent une conséquence des autres politiques publiques, même si le coût des produits industriels peut être plus élevé que celui de produits sains.

Une proposition de définition des divers spectres de vulnérabilité se trouve en annexe « *Détermination du spectre de vulnérabilités catégorielles – Comparaisons – Risques* ».

Les politiques publiques peuvent causer des transferts de vulnérabilités, au risque de provoquer des modifications sociales importantes.

En fonction des contraintes qui s'appliquent sur les ménages, leurs vulnérabilités peuvent se modifier, certaines s'atténuant ou disparaissant, alors que d'autres augmentent ou apparaissent. Le transfert de vulnérabilités peut donc être défini comme la modification dynamique des vulnérabilités sociales, il est induit par des changements catégoriels dans un

processus constant et réversible. Les vulnérabilités sociales sont alors entendues au sens large, avec la prise en compte de paramètres comme la qualité de vie, l'isolement, la santé, le logement, l'accès aux services, la vie professionnelle, ou les conditions financières ou patrimoniales. Ces différents paramètres, qui peuvent être schématisés par le spectre de vulnérabilités, regroupent alors l'ensemble des aspects sociétaux de la vie d'un ménage. Les changements catégoriels représentent quant à eux des modifications substantielles du cadre de vie : déménagement, achat ou vente de véhicules, perte conséquente de revenus... Ils peuvent se rapprocher du concept d'élément perturbateur, qui n'est pas spécifique aux politiques de transitions, puisque les accidents de vie peuvent se retrouver dans ces éléments. Cependant, au regard de la problématique qui nous intéresse, les facteurs de changement sont purement exogènes. A ce titre, l'effet des politiques publiques environnementales ne doit pas être considéré de manière unilatérale, puisque ces politiques peuvent également, comme le réchauffement lui-même, créer des vulnérabilités, tout comme elles peuvent les atténuer.

L'application des politiques publiques thématiques engendre donc des transferts, qui peuvent être de plusieurs ordres :

- Modification substantielle des **revenus globaux**, qui affecte le reste à vivre en fin de mois
- Changement de **classification** socio-économiques : passerelle entre publics dits « précaires » et publics dit « vulnérables ». A ce titre, la définition de la précarité et de la vulnérabilité, telle qu'entendue dans cette étude, est celle présentée dans l'introduction
- **Changement géographique**, avec une modification du lieu de vie pour les usagers

Les politiques publiques de la Métropole influent séparément sur la situation des ménages et foyers de la collectivité. Séparément, elles peuvent moduler la fragilité des usagers. Prises collectivement, des risques ou opportunités de transfert peuvent être identifiés, dans un processus dynamique qu'il est difficile d'identifier précisément pour chaque catégorie dans le cadre de notre étude.

Cependant, un risque majeur peut être souligné concernant le lien entre les politiques de l'habitat/énergie et celle de la mobilité. Plus précisément, une accentuation des contraintes réglementaires sur l'habitation, comme l'isolation des habitats, ou la mise hors marché des logements avec une étiquette énergétique non conforme, peut conduire à **une éviction de populations** dans les zones périphériques de la Métropole, voire même hors Métropole. Les ménages souhaitent ainsi compenser leurs dépenses de logement, dont le loyer, par des loyers moins élevés mais avec des contraintes, et donc des coûts de mobilité beaucoup plus élevée, et non forcément anticipés par ces ménages. Un phénomène de retour de ces populations en centre-ville peut s'effectuer, lorsque ces populations ne peuvent plus supporter le coût des véhicules autonomes pour se rendre sur leur lieu professionnel, ou aux structures de service public. **Ce phénomène de retour** concerne des populations fragilisées économiquement, et plus précaires. Elle accentue la pression sur l'habitat en centralité, et peut dégrader les structures de solidarité de la Ville de Dijon.

Ce phénomène de transfert de spectre de vulnérabilités entre l'habitat et la mobilité peut également entraîner un phénomène de concurrence entre les villes de la Métropole. Par exemple, le développement de pôles d'attractivité hors centralité peut desservir l'attractivité de la ville de Dijon. Ainsi, la ville de Quetigny regroupe nombre de commerces et de services, similaires à ceux de Dijon centre, et plus proches pour les habitants de Magny-sur-Tille. Toutefois, cette dynamique engendre un aspect environnemental positif : les ménages

périphériques ont un meilleur accès aux services de proximité et réduisent l'utilisation des véhicules personnels.

Les risques de transfert du spectre de vulnérabilités liés à l'alimentation sont plus difficiles à cerner, car en première approche, comme indiqué supra, le budget alimentation des ménages est adapté en fonction des autres dépenses contraintes. La tarification sociale de la Métropole, notamment dans les cantines, permet de favoriser les opportunités de transfert vers une alimentation plus saine, notamment grâce au volet pédagogique de cette politique, et le ruissellement par le biais de la politique de l'enfance. D'une manière générale, le budget alimentaire est souvent une conséquence, voire une variable d'ajustement, des autres dépenses contraintes des ménages.

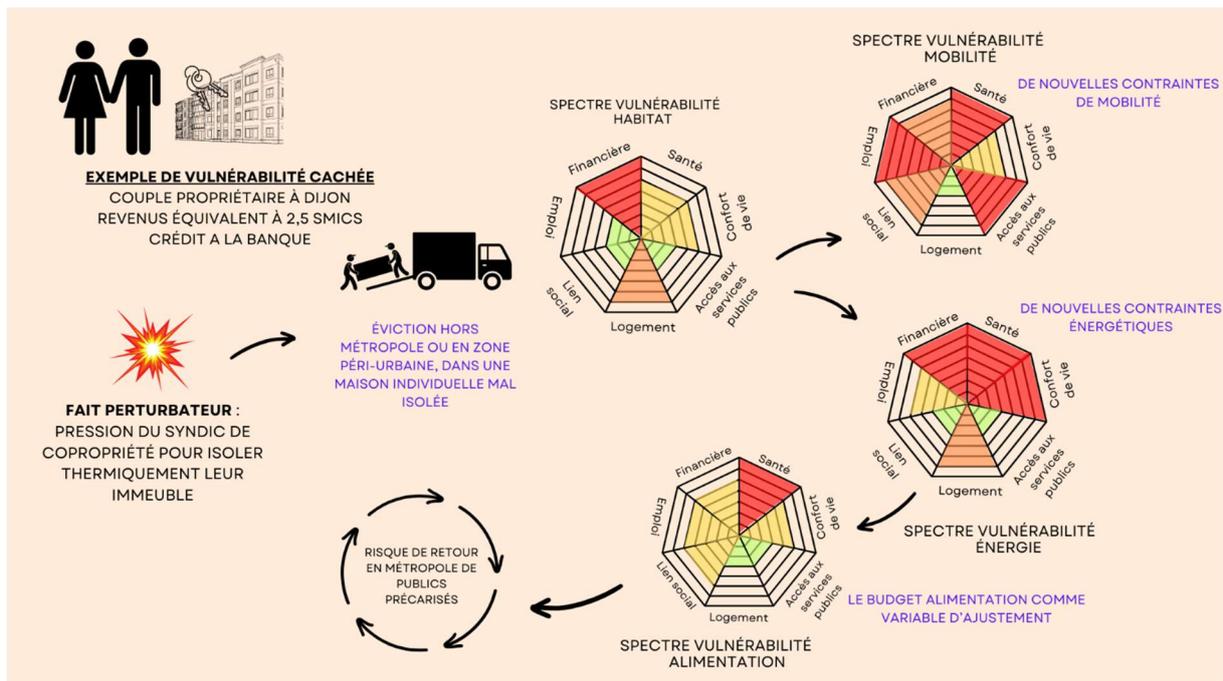
Une proposition de croisement entre les politiques publiques et les spectres de vulnérabilité se trouve en page suivante (format A3) :

Niveau de vulnérabilité	Caractéristiques financières du foyer			HABITAT					ENERGIE			MOBILITE			ALIMENTATION					
	Membre 1	Membre 2	RàV mensuel avant dépenses de logement	Zone géographique d'habitation	Locataire Logement social	Locataire privé	Propriétaire (Coproprété) avec crédit	Propriétaire (maison individuelle) avec crédit	Propriétaire (Copro ou MI) sans crédit	Connecté RCU	Réseau gaz urbain	Individuelles (fioul, électricité...)	Transport en commun	Voiture pour travailler intra-métropole	Voiture pour travailler hors métropole	Vélo ou autre mobilité douce	Tarifcation sociale (scolaire, cantine)	Bio et durable	Hyper/supermarchés	
Public "précaire"																				
Personne isolée + 1 enfant	SMIC		434 €	Centre ville																
Personne isolée + 1 enfant				Couronne ext Met						NC	NC									
Personne isolée + 1 enfant				Hors Métropole																
Couple sans enfant	Sans emploi	SMIC	896 €	Centre ville																
Couple sans enfant				Couronne ext Met																
Couple sans enfant				Hors Métropole							NC	NC								
Public "Vulnérable"																				
Personne isolée + 1 enfant	1,5 SMIC		1 050 €	Centre ville																
Personne isolée + 1 enfant				Couronne ext Met																
Personne isolée + 1 enfant				Hors Métropole							NC	NC								
Couple sans enfant	SMIC	SMIC	1 564 €	Centre ville																
Couple sans enfant				Couronne ext Met																
Couple sans enfant				Hors Métropole							NC	NC								

SPECTRE DES VULNERABILITES	HABITAT					ENERGIE		MOBILITE			ALIMENTATION											
	Financières	Patrimoniales	Santé / Soins	Confort de vie	Accès services publics	Vie professionnelle	Isolement social	Contraintes réglementaires	Perte de valeur (dégradation du patrimoine)	Dégradation du patrimoine	Impacts négatifs sur la santé	Confort thermique (été - hiver)	Accès aux loisirs limité	SP de l'enfance, de l'autonomie								
Risques principaux	Financiers	Patrimoniaux	Santé / Soins	Confort de vie	Accès services publics	Vie professionnelle	Isolement social	Perte de son logement et transfert vers un logement plus petit	Perte de capital immobilier (dévalorisation des actifs)	Découvert bancaire, surendettement	Pour les propriétaires, revente du logement	Pour les locataires, changement de foyer	Maladies dues à l'inconfort (humidité, insalubrité)	Hausse prix mutuelle santé, soins en hausse	Cout social (moins accès culture par ex)	Perte de force de travail, difficultés travail	Eviction hors métropole	Diminution du reste à vivre mensuel	Obésité, mauvaise santé	Peu accès culture, patrimoine historique	Isolement social	



Les risques de transfert et de croisement entre les politiques publiques et les spectres de vulnérabilité, et notamment leur processus dynamique, peuvent être schématisés de la manière suivante :



Cet exemple montre également que des ménages à priori non-vulnérables peuvent avoir des vulnérabilités cachées, qui sont révélées lors de l'application de politiques publiques climatiques. En l'occurrence, le niveau de revenus de ce couple est suffisant pour faire face aux dépenses récurrentes de la vie en société, mais il n'est pas suffisant pour se créer une épargne de précaution et financer une rénovation énergétique souhaitée par leur syndic de copropriété (le coût usuel de tels travaux, pour un appartement en centre-ville, s'élève à 15-20 k€). En conséquence, la vulnérabilité financière cachée se transforme en vulnérabilités liées à l'emploi, aux services publics, à la santé (mobilité), et elle s'aggrave du fait de leur éloignement de la ville-centre et de leur emménagement dans une maison individuelle des années 1980 (énergie). Par voie de conséquence, leur budget alimentaire constitue une variable d'ajustement financière, qui impacte également leurs vulnérabilités sanitaires. Ce processus dynamique et réversible peut également induire un retour en centre-ville, mais dans des conditions plus précaires, puisque le couple aura été fragilisé lors de cet épisode.

II. EN FONCTION DE L'AMBITION CLIMATIQUE DE LA METROPOLE DE DIJON, PLUSIEURS OUTILS PERMETTENT D'ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE DES VULNERABILITES SOCIALES

A. LES DIFFÉRENTS SCÉNARIIS DE TRANSITION CLIMATIQUE MIS EN ŒUVRE PAR LA MÉTROPOLE DE DIJON ONT DES IMPACTS DIFFÉRENTS SUR LES VULNÉRABILITÉS SOCIALES DU TERRITOIRE

Contextualisation de l'exercice de simulation

Dans le cadre de ce livrable, nous avons souhaité élaborer plusieurs scénariis projetant la vie d'un ménage à Dijon Métropole en 2050. Ces projections couvrent quatre aspects fondamentaux de la vie domestique, à savoir le logement, l'énergie, la mobilité et l'alimentation.

L'objectif de ces scénariis est de mettre en lumière les vulnérabilités qui pourraient être accentuées par tel ou tel choix de politiques publiques. Il s'agit également de souligner les opportunités potentielles ou les risques associés à ces choix pour Dijon Métropole. Ces trois scénariis ne visent pas à être scientifiques ni exhaustifs, mais plutôt à fournir des éclairages et un outil pédagogique sur ce que pourrait être le quotidien des habitants du territoire dans plusieurs décennies, en fonction des orientations de politiques publiques adoptées.

Ainsi, trois scénariis concis sont présentés, différenciés en fonction de l'engagement des collectivités dans les politiques publiques de transition et de la participation des habitants à ces changements :

- Scénario 1 - “**Business as usual**” : Peu d'évolution dans les politiques publiques, poursuite des actions de la Métropole à leurs rythmes actuels. Les projets restent cloisonnés au sein de Dijon Métropole, sans accord territorial établi. Aucune initiative citoyenne majeure, les ménages modifient très peu leurs habitudes.
- Scénario 2 - “**La voie intermédiaire**” : L'accent est principalement mis sur les politiques de sobriété. Les habitants modifient marginalement leurs habitudes. Le développement des énergies renouvelables, combiné aux efforts importants de sobriété, permet au territoire de réduire significativement les émissions, bien que la neutralité carbone ne soit pas atteinte. Le territoire demeure dépendant de la production nationale d'énergie et des énergies fossiles telles que le gaz.
- Scénario 3 - “**Le Pas de Géant**” : Des politiques ambitieuses avec d'importants investissements ont permis d'atteindre une indépendance énergétique territoriale. Les collectivités du territoire se sont alliées pour créer ensemble d'importants projets dans les domaines de la mobilité, de l'habitat et de l'alimentation. Les habitants, engagés dans ces changements, ont profondément transformé leurs habitudes quotidiennes.

Dans les trois hypothèses, Dijon Métropole a connu une croissance démographique progressive malgré un vieillissement de la population.

Les changements climatiques ont engendré une augmentation de la température de +2,5 degrés, intensifiant et multipliant les vagues de chaleur estivales.

La formation d'îlots de chaleur au sein du centre-ville historique et dans certaines zones urbanisées de la Métropole a eu un impact significatif sur la santé des habitants.

La ressource en eau est également une préoccupation majeure, tant en termes de quantité que de qualité, avec une augmentation des périodes de restriction d'utilisation de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Les trois scénarii diffèrent par le rythme et les conséquences des transitions

Scénario 1 - "Business as usual" : un territoire qui évolue peu



ENERGIE

* La neutralité carbone n'est pas atteinte, **le territoire est donc très dépendant du coût des énergies fossiles**. Les énergies renouvelables se développent à leur rythme actuel

* Continuité sans accélération des projets innovants en cours sur la valorisation des déchets, le développement des expérimentations énergétiques dans le cadre des appels à projet de l'Etat et européens (hydrogène, photovoltaïque...)

* Pas de collaboration spécifique avec les autres acteurs énergétiques à l'échelle du territoire (SICECO...)

HABITAT

- **Poursuite de la rénovation** des logements privés au rythme actuel, environ 200 logements par an
- Système RENO'ECO toujours en place. Pas d'aide supplémentaire des pouvoirs publics
- **Pas de politique sur la réduction des consommations** énergétiques dans les secteurs tertiaire, industriel, résidentiel



MOBILITE

- Poursuite des **usages actuels de la voiture** sans incitation particulière autre que la réglementation
- **Pas d'alliance territoriale** favorisant le train ou le covoiturage
- Dans la Métropole : **maintien de l'offre existante de transports en commun**

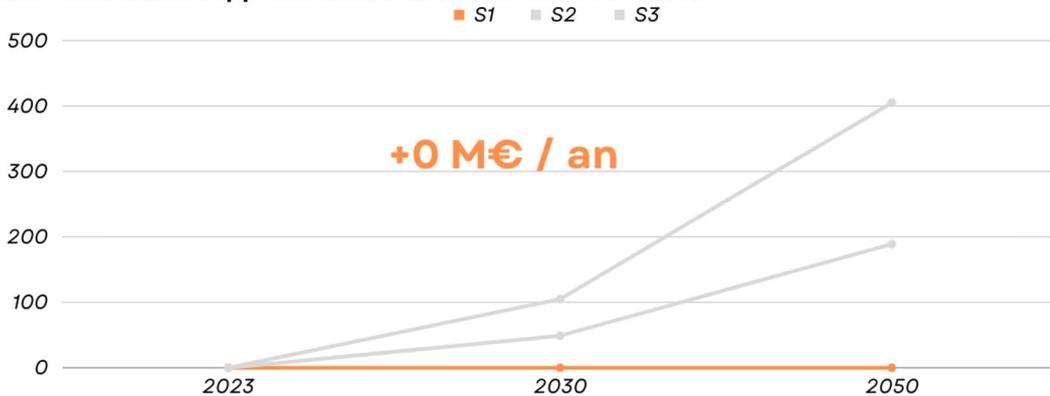


ALIMENTATION

- **Aucune collaboration** entre les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques pour la mise en place de filière locale.
- **La légumerie garde sa taille initiale** et continue de fournir seulement la cuisine centrale
- Poursuite d'une alimentation sans approche qualitative particulière



Investissement supplémentaire en faveur de la TC en M€



Scénario 1 - “Business as usual” : un territoire qui évolue peu

Financement : un faible niveau de risques pour Dijon Métropole

Redirection de l'investissement	Mobilisation de l'emprunt	Utilisation des ressources de l'Etat	Utilisation des ressources Dijon Métropole	Mobilisation partenaires privés	Mobilisation partenaires publics
Aucune redirection d'investissement	Aucun besoin supplémentaire	Mobilisation du fonds vert. Ressource incertaine, ciblée sur l'investissement	Fiscalité stable. Sans dynamisation des secteurs porteurs de la transition, perte d'opportunité de recettes	Faible mobilisation des acteurs privés (copro, délégataire des transports, agriculteurs ...)	Pas d'alliance territoriale supplémentaire

Menaces pour Dijon Métropole

- L'accroissement des vulnérabilités contraint la collectivité à augmenter ses dépenses dans les politiques sociales.
- Face à une conjoncture difficile pour les habitants, une posture attentiste de la Métropole peut créer une menace politique.

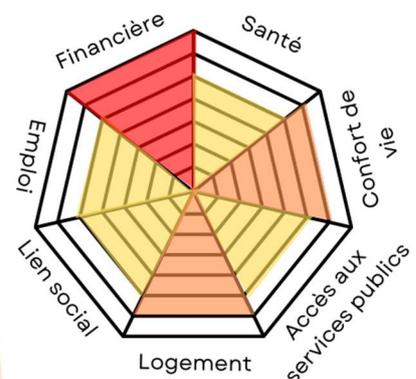
Impact social : peu de changement dans le quotidien des habitants

- La population est fortement soumise à la fluctuation des prix sur l'énergie, l'alimentation, la mobilité, entraînant un impact sur tous les volets du quotidien, particulièrement le confort de vie, le lien social et la santé.
- Accentuation des différences d'accès aux services et à l'emploi pour les habitants vivant en périphérie de Dijon.
- Vulnérabilité climatique : la population est peu résiliente face aux crises environnementales car déjà confrontée à un mur de difficultés au quotidien.

Impact sur le tissu économique

Les entreprises du territoire ne connaissent pas de perturbations majeures dans leur fonctionnement. Les taux d'activité et de chômage restent stables, ce qui n'a pas d'impact sur le tissu économique commercial. L'activité économique de la Métropole n'est pas perturbée, sauf choc extérieur.

Spectre des vulnérabilités



Scénario 2 - La voie intermédiaire : un territoire qui tend peu à peu vers la neutralité carbone



ENERGIE

- La neutralité carbone n'est pas atteinte, **le territoire est donc encore dépendant du coût des énergies fossiles**. Les énergies renouvelables se développent à un rythme plus soutenu grâce à des coopérations avec les partenaires énergétiques du territoire
- Appui significatif à l'innovation énergétique grâce à des partenariats avec le privé (R&D) et l'Université, expérimentations à l'échelle de quartiers sur les nouvelles technologies énergétiques

MOBILITE

- **Légère baisse des entrées journalières de véhicules** dans Dijon Métropole due à une forte augmentation des prix de la mobilité individuelle : incitation aux véhicules électriques, prix du carburant, utilisation des parkings relais
- **Développement soutenu et continu de l'usage des transports en commun** et des modes actifs à l'intérieur de la Métropole

HABITAT

- Conduite d'actions de rénovation par étapes portant sur **les gains les plus forts** et sur **les copropriétés les plus en difficulté** : 750 rénovations/an
- Travail pragmatique sur les usages des logements pour **favoriser la sobriété** : ajustement des chaudières, thermostat intelligent, suivi des consommations etc.

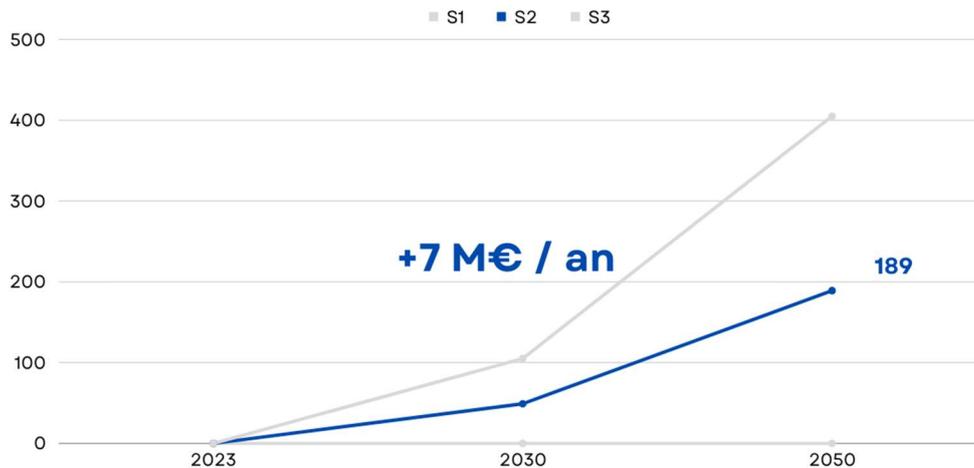


ALIMENTATION

- Quelques partenariats permettent de proposer une **offre modérée de produits locaux** aux habitants
- **L'agrandissement de la légumerie** permet de faciliter une alimentation locale et bio pour les usagers des cantines publiques du territoire (scolaires, personnes âgées)



Investissement supplémentaire en faveur de la TC en M€



Scénario 2 - La voie intermédiaire

Financement : des initiatives limitées pour Dijon Métropole

Redirection de l'investissement	Mobilisation de l'emprunt	Utilisation des ressources de l'Etat	Utilisation des ressources Dijon Métropole	Mobilisation partenaires privés	Mobilisation partenaires publics
Redirection intermédiaire. Par exemple, 10% d'offre de mobilité supplémentaire sur le réseau actuel s'élèverait à 13 millions d'euros par an, soit 5 légumeries (estimation étude I4CE)	Besoin d'emprunt sur 15 à 25 ans, dépendant du taux d'intérêt, permis par les ratios favorables d'endettement de Dijon Métropole	Mobilisation possible pour des travaux : possibilité de s'inscrire dans le dispositif SERM (Service Express Régional Métropolitain) ou autres réseaux de ce type soutenus par l'Etat	Possible baisse des recettes des parkings de centre-ville. Hausse modérée de la fiscalité territoriale	Davantage de partenariats avec le secteur agricole et alimentaire. Engagement des habitants sur les économies d'énergie	Besoin d'alliances territoriales

Menaces pour Dijon Métropole

- **Le risque politique** est assez fort dans ce scénario. Face à une augmentation des vulnérabilités de certaines classes sociales, il y a une rupture de confiance entre les habitants et la collectivité. L'acceptabilité des actions publiques peut se retrouver réduite.
- Nécessité de nouer un **lien de confiance** pour des partenariats, mais des tensions accrues due à de fortes vulnérabilités sur les territoires extérieurs.

Impact social : des changements de comportements ne compensant pas l'augmentation des vulnérabilités

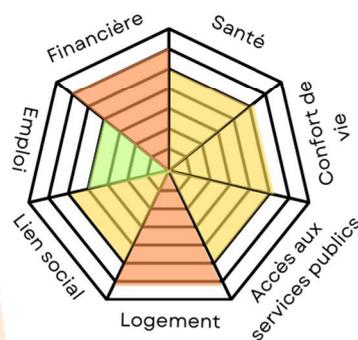
- Les publics précaires et vulnérables vivant en centre-ville sont protégés grâce aux politiques de mobilité et d'habitat.
- Les habitants vivant en périphérie et à l'extérieur de Dijon Métropole deviennent plus vulnérables financièrement car très dépendant des énergies.
- Cette dynamique augmente les disparités entre les catégories sociales du territoire. Les politiques sociales ciblées sont à destination des plus précaires. Fragilisation des autres catégories sociales, notamment les classes populaires et intermédiaires.

Impact sur le tissu économique

Quelques entreprises moins performantes ou trop dépendantes des énergies fossiles quittent le territoire, provoquant une légère augmentation du taux de chômage. Les personnes concernées sont requalifiées pour s'adapter aux nouveaux emplois innovants créés.

Le territoire reste attractif pour les entreprises, y compris les entreprises polluantes. Intérêt de pépites technologiques pour le territoire devenu innovant, qui se concrétise par une hausse de la R&D.

Spectre des vulnérabilités



Scénario 3 - Le Pas de Géant : un territoire neutre en carbone grâce à l'engagement de tous les acteurs



ENERGIE

- Le territoire est neutre en carbone grâce à un investissement massif dans les économies d'énergie et dans le développement des énergies renouvelables. **Le territoire n'est donc plus dépendant des énergies fossiles**
- Partenariat très actif avec les autres acteurs énergétiques et institutionnels (SICECO, privé, université, Enedis), ce qui a permis d'élaborer un schéma directeur énergétique à l'échelle du territoire

HABITAT

- Grand plan de rénovation des 40 000 copropriétés classées E,F,G avec environ 1500 logements rénovés/an. En 2050, **100% des logements sont éco-rénovés** pour confort hiver et été
- **Financements abondés pour les publics vulnérables** (reste à charge correspond aux économies d'énergie)
- Déploiement massif du photovoltaïque sur les logements
- Politique incitative de réduction des consommations énergétiques de tous les secteurs



MOBILITE

- **Alliance territoriale** : développement des alternatives à la voiture pour rejoindre la Métropole (trains, bus régionaux, parkings relais, aires de covoiturage, autopartage). Division par 10 du flux entrant de voitures journalier
- Extension et massification du réseau métropolitain de **transports en commun**
- Développement ambitieux des **modes actifs** permettant d'augmenter à 65% la part des habitants se déplaçant à vélo.

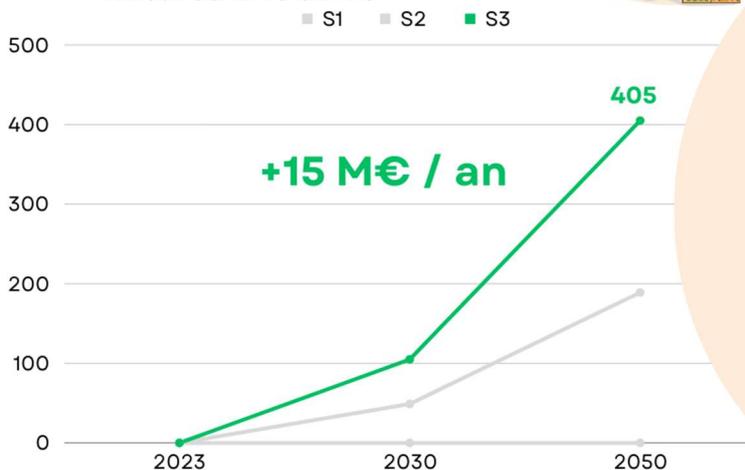


ALIMENTATION

- Réseau d'acteurs publics, privés, associatifs pour le développement ambitieux d'une **alimentation locale et bio** : proposition d'une offre de produits dans toute la Métropole
- La **légumerie** fournit l'ensemble de la restauration collective métropolitaine et propose une offre en direct pour l'ensemble des habitants



Investissement supplémentaire en faveur de la TC en M€



La dépense augmente très fortement

- Soutien fort à la rénovation énergétique. Besoin de financement publics de **+264 millions € ou de +10 millions € par an jusqu'en 2050**. (Modulation selon les ressources. Aide de 6000 € pour 60% des ménages intermédiaires et jusqu'à 15000 € pour 20% des ménages les plus précaires)
- Transports en commun, besoin de lignes de bus et tramway supplémentaires. Négociation d'un SERM estimé à 500 millions € au total dont 20% à charge de Dijon Métropole soit **+100 millions € ou +4 millions € par an jusqu'en 2050**
- Accélération forte sur l'alimentation (capacité d'extension de la légumerie dépassée)

Scénario 3 - Le Pas de Géant

Financement : un scénario risqué pour Dijon Métropole

Redirection de l'investissement	Mobilisation de l'emprunt	Utilisation des ressources de l'Etat	Utilisation des ressources Dijon Métropole	Mobilisation partenaires privés	Mobilisation partenaires publics
Difficilement soutenable avec le budget actuel. Besoin de prioriser les actions en tenant compte des dépenses obligatoires, déjà engagées et facultatives	Nécessaire pour financer les travaux de rénovation des logements, transports en commun et d'extension de la légumerie. Sans redirection et hausse fiscale, besoin de 15 millions € d'emprunt annuel	Nécessaire mais sans certitude de son niveau	Mobilisation indispensable de ressources fiscales supplémentaires avec hausse : <ul style="list-style-type: none"> • du versement mobilités • des taxes locales • des impôts économiques divers 	Les partenaires sont mobilisés pour l'alimentation. L'activité économique liée à la rénovation énergétique prend son essor	Les alliances territoriales sont nécessaires et développées pour assurer l'intermodalité

Menaces pour Dijon Métropole

- Ce scénario comporte **d'importants risques politiques** en raison des efforts d'alliance territoriale qu'il implique, des partis pris dans certaines politiques, ainsi que la requalification de nombreuses entreprises et emplois.
- **L'impact financier est majeur** car ce projet nécessite des investissements massifs et une augmentation des moyens humains.

Impact social : des changements massifs dans le quotidien des habitants

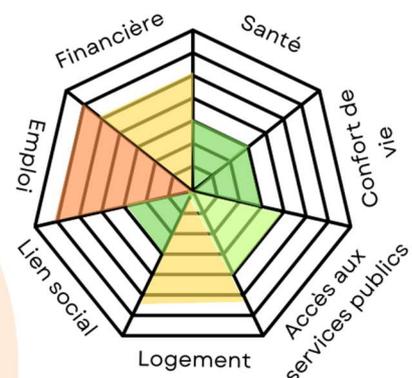
- La mise en œuvre de diverses politiques publiques, combinée à l'engagement des citoyens et aux changements apportés à leur quotidien, atténue considérablement les vulnérabilités financières et sociales au sein d'une large part de la population.
- En périphérie de la Métropole, certaines populations restent hors du champ d'action des mobilités déployées.
- La vulnérabilité climatique demeure, bien que le territoire ait acquis une forte capacité de résilience.

Impact sur le tissu économique

La pression fiscale devient un handicap pour les entreprises. Les entreprises les moins performantes et dépendantes des énergies fossiles déposent le bilan ou quittent le territoire.

Le territoire devient attractif pour les entreprises innovantes, malgré une perturbation de la structure des emplois.

Spectre des vulnérabilités



B. DES RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS POUR GARANTIR UNE TRANSITION CLIMATIQUE FAVORISANT LA COHESION SOCIALE

Action 1 : Evaluer l'impact social potentiel des actions de transition climatique

Faire dialoguer transition écologique et vulnérabilités sociales consiste également à évaluer l'impact social d'un projet précis de transition.

Cette évaluation peut être une aide à la décision pour les services voire les élus.

Pour cela, il est utile de se reposer sur des indicateurs simples, appropriables par le plus grand nombre d'acteurs, par exemple les indicateurs déjà existants au niveau de la collectivité et de la DGD Transition Climatique. La conception de cet outil et l'évaluation doivent être partagées dans un dialogue entre les directions concernées.

Il s'agirait de s'inspirer des méthodes utilisées pour les budgets verts et des travaux sur l'impact ESG (environnement, social gouvernance), en particulier la méthode Care. Les travaux de la Métropole de Lyon sur le sujet peuvent être inspirants, de même que la méthode I4CE, quoique très comptable.

Objectifs :

L'évaluation de l'impact social pourrait avoir trois finalités, si l'on suit les éléments de la Société Française de l'Evaluation : montrer la valeur sociale et rendre compte aux parties prenantes ; aider à la décision et au pilotage d'activité ; valoriser et promouvoir l'action. La deuxième finalité paraît la plus proche de la commande, mais on ne peut exclure les deux autres, qui concourent à donner plus de force et d'utilité à la démarche en interne. Trois objectifs nous semblent devoir ainsi être retenus dans le cas de Dijon Métropole :

- Sensibiliser les directions et les élus aux impacts sociaux ;
- Faire évoluer la conception des politiques publiques vers une prise en compte globale des interactions ;
- Contribuer à l'acceptation des politiques publiques de transition climatique en anticipant les impacts et réactions.

Méthode :

1. Travail en amont sur la méthode de scoring : que souhaite-t-on évaluer et comment ?

A mener de manière conjointe entre la DGD Transition Climatique et la DGD Cohésion Sociale.

2. Coproduction des indicateurs de suivi avec les directions opérationnelles

Les critères d'évaluation seraient établis en commun pour avoir une analyse proche de la réalité, chacun étant responsable de la cotation de l'action ou du projet. C'est aussi un moyen de faire prendre conscience aux équipes qu'une politique publique peut avoir des impacts sur d'autres champs que celui initialement visé.

3. Évaluation par chaque direction de l'impact potentiel de l'action envisagée, avant la décision ;
4. Décision de poursuivre ou non ;
5. Si mise en œuvre, évaluation ex-post de l'impact.

Une condition de réussite sera la simplicité et la légèreté du dispositif : ne pas multiplier les instances nouvelles ou les livrables, pour susciter et conserver de la motivation et du dynamisme.

Proposition de scoring :

Deux solutions peuvent s'envisager. Il est possible d'évaluer l'impact en fonction de la population vulnérable, ou bien en fonction de la typologie de vulnérabilité, pour avoir une vision plus transversale qui mette en évidence des effets directs et indirects des politiques.

En partant des six facteurs de vulnérabilité identifiés par le CREDOC, voici une proposition de tableau de scoring :

Facteur de vulnérabilité	Effet négatif (-1)	Neutre (0)	Effet positif (+1)
Pauvreté monétaire			
Handicap et santé dégradée			
Relégation territoriale (sentiment de vivre dans un territoire délaissé)			
Isolement social et solitude (environnement relationnel)			
Précarité professionnelle			
Logement (offre, qualité, coûts)			
Total / 6			

L'attribution de la note dans la case correspondante peut éventuellement s'accompagner d'une explication succincte.

La notation sur chaque vulnérabilité reposerait sur des questionnements à envisager entre les différentes directions impliquées, faisant ensuite figurer les réponses. Les questions seraient alors adaptées à la politique considérée et à l'action précise. C'est au niveau de ces questionnements que pourraient être utilisés certains indicateurs déjà en place, prioritairement à la recherche de nouveaux indicateurs.

Pour une politique publique, on pourrait avoir une colonne par action, avec les notes par vulnérabilités.

Facteur de vulnérabilité	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4
Pauvreté monétaire	Note	Note	Note	Note
...
Total / 6	...			

En partant des catégories de populations, on remplace les facteurs de vulnérabilité (colonne de gauche) par les catégories choisies, soit par niveau de revenu, d'âge, de localisation géographique dans la Métropole.

L'outil d'évaluation des vulnérabilités peut fournir la base des regroupements statistiques pertinents.

Pour une politique publique, un tableau résumant les scorings par action serait aussi possible.

Pour l'évaluation des résultats, sur la même base, en fonction des indicateurs choisis pour bâtir les questionnements, on pourrait évaluer l'atteinte ou non du résultat escompté en termes d'impact social.

Ce scoring peut aussi s'envisager par l'entrée des objectifs sociaux. Ici, peuvent être utilisés les objectifs de développement durable adaptés (ODD – Agenda 2030, Nations Unies) :

- Éradication de la pauvreté ;
- Lutte contre la faim ;
- Accès à la santé ;
- Recours aux énergies renouvelables ;
- Accès à des emplois décents ;
- Réduction des inégalités ;
- Villes et communautés durables.

Ces fiches serviraient aussi à présenter des projets en comité technique ou en comité de pilotage.

Le système a vocation à inciter chaque acteur à se poser les questions adaptées, comme un outil d'évaluation de l'impact potentiel et non de mesure des effets, un baromètre social des actions de transition climatique, qui permettrait d'ajuster les choix.

Cet outil peut permettre de bâtir des récits plus complets autour des politiques publiques et donc favoriser leur acceptabilité. Il est aussi un moyen pour créer des alliances internes à l'administration métropolitaine, en bâtissant une culture commune autour d'une transition climatique à forte dimension sociale.

Action 2 : L'alliance des territoires : une condition sine qua non de la réussite

Dijon Métropole concentre une part importante des emplois publics et privés et fait bénéficier les populations des territoires voisins (EPCI de l'aire urbaine métropolitaine) d'aménités et de services variés. En parallèle, elle est en partie dépendante des ressources des territoires voisins pour répondre aux besoins de ses habitants : alimentation, eau potable, logement...

Les échanges entre Dijon Métropole et les EPCI de l'aire urbaine ne cessent d'augmenter : flux de personnes, de marchandises... Surtout, les pratiques quotidiennes des habitants pour travailler, se former, faire leurs courses et accéder aux équipements font fi des frontières

administratives. Les habitants se déplacent bien au-delà des frontières de leur commune et de leur EPCI d'origine.

La question de la coopération entre Dijon Métropole et le territoire environnant est une clef de la réussite de la transition climatique, avec une nécessité pour les élus de l'ensemble du territoire d'articuler leurs actions au service de l'ensemble des habitants de l'aire urbaine.

La coopération territoriale permet à des territoires d'agir ensemble, en créant de la solidarité fonctionnelle et politique. L'objectif est de favoriser l'efficacité de l'action publique territoriale par la coordination, l'articulation et l'assemblage des territoires.

Accompagner, renforcer et valoriser l'alliance des territoires grâce à des démarches de coopération de territoires voisins autour d'enjeux et de projets partagés, atténue le clivage urbain rural, renforce les dynamiques interterritoriales et répond aux besoins des habitants.

Le dialogue entre les territoires urbains et ruraux peut prendre des formes variées :

- À travers la création de structures regroupant métropoles et territoires voisins telles qu'association, entente, syndicat mixte de SCoT, PNR, PETR, pôle métropolitain, groupement d'intérêt public, société publique locale...
- À travers la signature de contrats entre métropoles et territoires voisins, tels que contrats de coopération et contrats de réciprocité.

Il s'agit d'améliorer la connaissance du territoire et de ses interactions, et de développer une ingénierie dédiée à la prospective pour ensuite pouvoir concevoir et mettre en œuvre des actions et projets communs. Cela nécessite un portage politique, des instances de suivi et de pilotage, des réunions de travail et des moyens humains, techniques et financiers.

Les thématiques clefs de l'alliance des territoires pourraient être notamment la mobilité et les transports, l'alimentation, l'eau...

- Proposition 1 : Evolution du périmètre du SCoT du dijonnais

Aujourd'hui le schéma de cohérence territoriale du dijonnais regroupe 3 EPCI : Dijon Métropole, CC La Plaine Dijonnaise et CC Norge et Tille.

Le périmètre pertinent pour faire un SCoT porteur de l'alliance des territoires serait d'intégrer Dijon Métropole et à minima l'ensemble des EPCI de 1^{ère} couronne (voire même l'ensemble des EPCI de l'aire urbaine).

Le syndicat mixte serait l'instance de dialogue pérenne, et le schéma de cohérence territoriale à élaborer à cette échelle permettrait une coordination des différentes politiques publiques. Cela permettrait ensuite de travailler sur un contrat de coopération intégrant l'ensemble des politiques publiques liées à la transition climatique.

- Proposition 2 : Engager une coopération territoriale active avec le Département de la Côte-d'Or et la Région Bourgogne-Franche-Comté

Dijon Métropole a besoin de tisser des liens plus forts avec les autres niveaux de collectivités de son territoire. Même si des relations techniques et politiques existent, elles pourraient être renforcées pour un partage de la vision prospective et la mise en œuvre de plans d'actions.

Les sujets pouvant être travaillés en coopération avec la Région Bourgogne Franche Comté pourraient concerner la mobilité, l'habitat... Sur la mobilité par exemple, la loi sur les services express régionaux métropolitains, adoptée le 15 novembre 2023, prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de "projets de services express régionaux métropolitains" (SERM) concertés entre l'Etat, la Région et les autorités organisatrices de la mobilité pour permettre d'offrir une alternative à la voiture individuelle dans la périphérie des métropoles. Ces SERM pourront être constitués sous forme de groupement d'intérêt public (GIP) ou structure locale de coordination, et traiter de l'ensemble des mobilités alternatives à l'autosolisme : renforcement de la desserte ferroviaire, développement de la continuité des réseaux cyclables, création de lignes de covoiturage... Il s'agit d'un sujet majeur pour la coopération territoriale entre Dijon Métropole et la Région, qui peut permettre de réduire la place des déplacements en voiture pour décarboner la mobilité et réduire le coût de l'énergie pour les ménages habitant à l'extérieur de la Métropole.

Les sujets pouvant être travaillés en coopération avec le Département de Côte d'Or pourraient concerner l'eau, l'alimentation... Les actions semblent aujourd'hui être conduites en parallèle comme la création de différents syndicats de bassin ou la construction de différentes légumeries, alors même que la transition climatique plaiderait pour une action commune sur le sujet de la ressource en eau et du développement d'une alimentation saine, locale et abordable pour l'ensemble des ménages.

Cette coopération territoriale active nécessiterait un portage politique fort, et le renforcement des équipes techniques à travers par exemple une Direction de projet coopération mandatée pour établir des contacts réguliers avec les collectivités du territoire, élaborer la vision prospective du territoire et les plans d'actions.

- Proposition 3 : Une coopération à travers une étude commune sur les interdépendances territoriales

Conduire une étude commune à l'échelle de Dijon Métropole et de l'ensemble des EPCI de 1^{ère} couronne (voire même l'ensemble des EPCI de l'aire urbaine) sur les relations du territoire.

Cette étude permettrait de poser les bases d'une coordination inter-SCoT en l'absence d'évolution du périmètre du SCoT du dijonnais.

En parallèle, création d'une instance de suivi pérenne et de dialogue entre les territoires (sous forme souple d'association ou d'entente). Cela permettrait ensuite de travailler sur un contrat de coopération intégrant l'ensemble des politiques publiques liées à la transition climatique.

Action 3 : Des processus informatifs et participatifs pour améliorer l'engagement citoyen

- Proposition 1 : L'acceptabilité sociale comme levier de mobilisation citoyenne

Le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC), l'ADEME ou encore le Conseil d'Analyse Economique (CAE) ont réalisé différentes études pour analyser l'acceptation des Français vis-à-vis des politiques climatiques.

« Les préoccupations à l'égard de l'environnement demeurent fortes et les enjeux liés à cette thématique s'installent durablement dans l'opinion publique.

*Ces inquiétudes se traduisent par de fortes attentes envers les pouvoirs publics en matière de protection de l'environnement. Des chiffres illustrent cette aspiration : 82% des Français, soutiennent l'idée que la lutte contre le réchauffement climatique devrait mobiliser autant de moyens que la lutte contre la COVID-19. Les Français soutiennent également majoritairement l'encadrement des comportements individuels dans le domaine de la consommation. Le développement de la participation citoyenne pourrait permettre de faciliter la mise en place de nouvelles modalités pour du vivre ensemble : **73% des Français souhaitent que les citoyens soient davantage impliqués dans les décisions qui concernent la collectivité.***

Si les Français souhaitent la mobilisation de moyens exceptionnels pour lutter contre le changement climatique ils sont peu enclins à apporter leur contribution à titre personnel. Seuls 19% de nos concitoyens adhèrent à l'idée d'une taxe environnementale, en recul de 5 points par rapport à 2022 ».

La réponse au défi climatique invite à réfléchir à **de nouvelles façons de concevoir les politiques climatiques**. Il est essentiel de comprendre les considérations, inquiétudes et contraintes des citoyens, les mesures écologiques pouvant changer profondément leurs modes de vie.

A titre d'exemple, les hausses des prix des carburants, immédiatement perceptibles et affectant les déplacements quotidiens d'une majeure partie de la population, suscitent régulièrement des mouvements de contestation sociale, en France comme à l'étranger. Une taxe sur les carburants ne peut réduire la consommation de carburants que si les payeurs peuvent renoncer à cette consommation, par exemple en prenant le bus plutôt que leur voiture. Or, les données issues de l'enquête du CAE, montrent que l'absence d'alternatives à la voiture est une contrainte importante.

La collecte régulière des données, à travers d'enquêtes, sur la compréhension des mesures ou des politiques publiques peuvent servir d'instruments pour réaliser la conception des politiques, et sur les attitudes envers celles-ci. **Le CAE souligne que la réussite des politiques publiques nécessite un changement de paradigme qui passe par une écoute des citoyens et de leurs modes de vie.** Notamment auprès des publics « invisibles » (du fait de leurs revenus, de leur catégorie socio-économique ou de leur lieu d'habitation). Les enquêtes peuvent être un baromètre essentiel pour recenser les points de vue en amont de la mise en œuvre des politiques environnementales, pour s'enquérir de leur réception et évaluer leur impact immédiatement après leur mise en œuvre. Les enquêtes peuvent aider à améliorer à la fois l'efficacité et la légitimité des politiques publiques, et la confiance des citoyens envers le système politique.

Pour s'assurer le soutien populaire sur des politiques climatiques efficaces, il est impératif de prendre en compte les attentes des citoyens en termes d'équité et leur demande légitime d'alternatives.

- Proposition 2 : Un besoin de pédagogie et d'ouverture à tous

Face aux défis des transitions climatiques, l'impératif de sensibilisation et de pédagogie pour tous se révèle essentiel. Les évolutions nécessaires pour atténuer les effets du changement climatique, promouvoir un mode de vie durable, et s'adapter aux nouvelles conditions de vie demandent une compréhension profonde et une adhésion volontaire de la part de chacun. La transition climatique ne se limite pas à des politiques environnementales, mais s'étend également aux pratiques quotidiennes de chaque individu. Afin de faire face à ces mutations, il devient crucial d'adopter une approche éducative inclusive, visant à informer, inspirer et

mobiliser l'ensemble de la société. C'est en comprenant les implications de ces changements au niveau individuel que chaque personne peut contribuer activement et de façon volontaire à une transformation collective vers des modes de vie plus durables. Dans ce contexte, 3 axes paraissent importants.

Accéder à l'information : Il est essentiel de s'interroger sur la qualité et la facilité d'accès à l'information. Chaque jour, une multitude d'informations est diffusée, et il devient de plus en plus difficile de distinguer les éléments pertinents au milieu de cette abondance d'informations. Il devient donc impératif de trouver des moyens efficaces et complets pour transmettre les informations.

Montrer l'exemple : Certains entretiens réalisés au cours de ces neuf semaines ont mis en évidence l'idée que, pour induire des changements dans les habitudes, il est crucial que les habitants perçoivent un intérêt personnel, notamment en termes de praticité, et d'avantages économiques.

Pour persuader les individus d'adopter ces modifications, il est impératif de démontrer et d'illustrer par l'exemple. La création de collectifs de quartier, constitués de personnes dynamiques, pourrait constituer une solution intéressante. En leur donnant la parole pour partager leurs expériences de transition, ils seront moteurs pour convaincre certains publics.

Inclure tous les publics : Afin de s'assurer que personne n'est exclu de ce processus, il devient essentiel de concevoir des initiatives pédagogiques diversifiées et accessibles, capables d'englober l'ensemble des publics. Que ce soit dans les écoles, les collectivités les entreprises, ou au sein des associations, une approche éducative globale est nécessaire pour garantir une compréhension commune des enjeux climatiques. La pédagogie pour tous devient donc le fondement d'une transition climatique inclusive et participative.

Les personnes en situation de précarité font le plus souvent face à une problématique d'estime de soi. Certains ne se considèrent pas capables ou compétents et estiment que ces changements ne les concernent pas. Il devient ainsi impératif de sensibiliser ce public spécifique à travers des ateliers ciblés. Les centres d'accueil social pourraient servir de moyen privilégié pour établir ce lien et mener ces actions de sensibilisation.

Finalement, l'instauration d'un dispositif d'intégration dans un parcours de transition climatique peut s'avérer bénéfique pour les nouveaux arrivants dans la Métropole. La mobilisation de ces publics pourrait être orchestrée en conjonction avec la recherche d'emploi, l'installation dans un nouveau logement, l'engagement au sein d'une association, ou encore l'intégration dans une école pour les familles.

- Proposition 3 : Relier accueil social et information sur la transition

L'adaptation au changement climatique rencontre un écueil majeur : les usagers ne connaissent pas tous les dispositifs.

Or, suite à la prise de plusieurs compétences sociales en 2019, la Métropole a mis en place des accueils sociaux métropolitains, en lien avec plusieurs CCAS communaux.

Des contrats sont en cours de réflexion et d'élaboration entre la Métropole et ces structures, pour régler les questions logistiques, administratives, financières et de personnel. Ils devraient

voir le jour en 2024. Cette première étape est nécessaire à la stabilisation administrative du dispositif.

Dans une logique de l'accueil social universel et de simplification du parcours usager, l'objectif serait d'inclure dans de futures versions de ces contrats des orientations d'accueil mettant en avant les sujets de transition écologique à fort impact social (précarité énergétique, mobilité, alimentation).

Il s'agirait de formaliser les modalités d'information des accueils sociaux métropolitains sur ces différentes politiques, pour qu'ils puissent s'en faire les relais auprès de leurs publics, en proximité, par la transmission de documentation et de l'orientation.

Ce serait un moyen de sensibiliser les travailleurs sociaux à la transversalité des problématiques.

Cela pourrait s'envisager dans le cadre d'une future révision des contrats à partir de 2026, dans le cadre d'un nouveau projet métropolitain, dans une vision plus intégratrice, renforçant l'alliance interne Métropole/commune et entre services.

- Proposition 4 : Ouvrir l'évaluation des politiques de transition climatique aux citoyens

L'objectif serait de permettre à des citoyens d'évaluer l'action publique, dans le souci de contribuer à l'appropriation de chacune des politiques métropolitaines.

Le conseil de développement pourrait être le support de cette évaluation.

Déjà saisi d'une demande de contribution sur le PCAET, la suite pourrait être de prévoir sa saisine pour l'évaluation de ce projet. Cette demande pourrait être concentrée sur les impacts sociaux et prendre place à mi-parcours d'application du Plan-Climat en cours de révision.

Par sa composition en trois collègues (personnalités qualifiées, représentants du monde socio-économique, habitants), le Conseil de Développement est en prise avec les réalités du quotidien, même si sa composition ne reflète pas forcément les vulnérabilités du territoire. Nos échanges avec cette instance montrent un intérêt pour cette thématique de l'évaluation.

Par ailleurs, impliquer le Conseil de Développement serait pour la Métropole une marque d'ouverture sur l'extérieur et permettrait aux membres, bien informés durant leurs travaux, de porter dans la société métropolitaine le récit du PCAET. C'est le moyen de renforcer une alliance métropolitaine avec les citoyens.

A titre de comparaison, Rouen Métropole a développé, à côté de son Conseil de Développement Durable, une instance particulière, le "Conseil d'évaluation de la Transition Ecologique", composés d'experts et de représentants de la société civile. Si les travaux sont intéressants, sa composition très technique n'apparaît pas assez représentative de la population. Par voie de conséquence, sa duplication au modèle dijonnais ne paraît pas souhaitable. Elle pourrait éparpiller la participation et délégitimer le Conseil de développement de Dijon Métropole, qui est de création récente.

CONCLUSION

Etudier les politiques de transition climatique au prisme des enjeux de cohésion et de justice sociale revient à aborder la conciliation entre **fin du monde** et **fin du mois**, pour tenter de dépasser cette opposition.

En choisissant quatre politiques publiques, habitat, énergie, mobilité et alimentation, nous avons souhaité nous concentrer sur des actions de la transition climatique qui ont un impact direct sur les modes de vie des habitants et sont susceptibles d'avoir une influence négative ou positive sur leurs vulnérabilités. Dijon Métropole a d'ores et déjà intégré une dimension sociale dans la conception de ces politiques.

Bien que dynamique, le territoire présente des inégalités sociales et territoriales atténuées par l'action publique.

L'étude confirme que la vulnérabilité sociale est plus large que la seule vulnérabilité économique. Elle englobe différentes composantes de la vie des habitants qui influent sur leurs perceptions et leurs capacités à faire face aux changements liés à la transition climatique.

Nous avons fait une distinction entre les publics d'ores et déjà précaires, et les publics vulnérables dont les fragilités peuvent s'accroître.

Il existe des risques de transfert de ces vulnérabilités via les politiques publiques sur lesquels la vigilance de la Métropole serait nécessaire.

En fonction de l'ambition souhaitée pour poursuivre la transition climatique du territoire, trois scénarii sont proposés, plus ou moins volontaristes : "Business as usual" poursuivant la situation actuelle, "Voie intermédiaire" incitant à la sobriété et au renforcement des actions engagées, et "Pas de Géant" visant à agir radicalement sur tous les leviers. Ces trois scénarii ont été mis en regard des impacts sociaux sur les différents publics vulnérables, en analysant en parallèle les risques et opportunités pour Dijon Métropole.

Dijon Métropole devrait prendre en compte le contexte social dans lequel les décisions sont prises et rester vigilante à l'engagement de tous les acteurs (secteur privé, associatif, population...) avant d'engager ces changements.

Chaque action de transition climatique devrait ainsi être analysée au prisme des impacts potentiels sur les vulnérabilités sociales. Loin de paralyser la décision, un tel processus d'analyse permettrait de renforcer la transversalité entre les services de la Métropole pour donner force aux décisions politiques. Cette logique de coopération devrait également se développer vers l'extérieur, entre les communes membres de la Métropole et les partenaires en-dehors de la Métropole telles que les EPCI, le Département et la Région, pour traiter de façon concertée les enjeux communs notamment de mobilité, d'alimentation, d'habitat et l'énergie.

Enfin, œuvrer dans la pédagogie et la participation sur le sujet de la transition climatique permettrait aux habitants de mieux percevoir l'intérêt pour eux-mêmes de ce bouleversement.

Bien que le changement climatique s'impose à tous, les politiques publiques de transition doivent garantir la cohésion et la justice sociale afin de ne pas être seulement des contraintes et donner du sens aux actions de chacun.

BIBLIOGRAPHIE

Définition et problématique

- CREDOC, Tous autonomes et vulnérables à la fois, février 2020
<https://www.credoc.fr/publications/tous-autonomes-et-vulnerables-a-la-fois-etat-des-lieux-des-publics-fragiles>
- INTERCOMMUNALITES DE FRANCE, Les transitions une question politique, octobre 2023
<https://www.intercommunalites.fr/app/uploads/2023/10/Resultats-enquetes-Convention-2023-avec-sommaire.pdf>
- DREES, Mesures environnementales, une plus grande acceptabilité au sein des catégories socialement favorisées et des ménages franciliens, p.1, 2023
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/mesures-environnementales-une-plus-grande>,
- LUC ROUBAN, La transition écologique au risque de la cohésion sociale en France, 2023
<https://sciencespo.hal.science/hal-04086961/document>
- Eloi Laurent
 - [Soutenabilité des systèmes urbains et inégalités environnementales, le cas français, in Revue de l'OFCE, n°165 \(2020\) , pp.153-154](#)
 - [La transition juste, un nouvel âge de l'économie et de l'environnement, p. 16, in Revue de l'OFCE, n°165 \(2020\)](#)
 - [La transition sociale-écologique dans cinq villes françaises, Revue de l'OFCE 16/2020](#)
- CATHERINE LARRERE, Inégalités sociales et environnementales LARRERE C., « Inégalités sociales et environnementales », intervention du 29 novembre 2021, Journées d'études « Accompagner une transition écologique et sociale : de l'émergence d'un développement social durable et de territoires en transition inclusifs », Carrefour des métiers du développement territorial (UNADEL/IRDSU), citée dans Transition écologique et sociale Agir pour une transition juste et inclusive UNADEL/ IRDSU, p.6
- CATHERINE LEJEUNE, Chapitre 8, « Face à l'épreuve de la sobriété imposée : capacités, reconnaissance et participation au Forum permanent de l'insertion In : Sobriété énergétique : Contraintes matérielles, équité sociale et perspectives institutionnelles » [en ligne]. Versailles : Éditions Quæ, 2018, p146 et 154, citée dans Transition écologique et sociale Agir pour une transition juste et inclusive UNADEL/ IRDSU, p.6-7
- FRANCE STRATEGIE, Les incidences économiques de l'action pour le climat, rapport de Jean-Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, mai 2023
<https://www.strategie.gouv.fr/publications/incidences-economiques-de-laction-climat>
- I4CE, La transition est-elle accessible à tous les ménages, octobre 2023
[La transition est-elle accessible à tous les ménages ? - I4CE](#)
- COMMISSION EUROPEENNE, Page d'information sur la transition verte, https://reform-support.ec.europa.eu/what-we-do/green-transition_fr#transition-juste
- GOUVERNEMENT FRANCAIS, Planification écologique, ce qu'il faut retenir, septembre 2023
<https://www.gouvernement.fr/actualite/planification-ecologique-ce-quil-faut-retenir>
- CNLE, Note de cadrage préliminaire au rapport 2023 du CNLE, p.7-8, février 2023
https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-03/note_cadrage_impact_social_transition_cnle_22.02_def-2-2.pdf

- LE LABO DE L'ESS, Réussir une transition écologique juste, Rapport d'étude, p.17, mars 2023 [https://www.lelabo-ess.org/reussir-une-transition-ecologique-juste-rapport-d-etude-2023 - Transition écologique juste WEB site.pdf](https://www.lelabo-ess.org/reussir-une-transition-ecologique-juste-rapport-d-etude-2023-Transition%20%C3%A9cologique%20juste%20WEB%20site.pdf) (lelabo-ess.org)

Alimentation

- [Projet ProDij](#)
- [Diagnostic agricole](#)
- [Carte des jardins familiaux et partagés](#)

Habitat

- DIJON METROPOLE, Rapport de présentation du PLUi-HD, décembre 2019 https://www.dijon-metropole.fr/wp-content/uploads/sites/10/2023/06/1_1_Rapport_presentation_TomeA_Diagnostic.pdf
- DIJON METROPOLE, Projet d'aménagement et de développement durable, décembre 2019 https://www.dijon-metropole.fr/wp-content/uploads/sites/10/2023/06/2_PADD.pdf
- DIJON METROPOLE, Programme d'orientations et d'actions Habitat, décembre 2019 https://www.dijon-metropole.fr/wp-content/uploads/sites/10/2023/06/3_1_POA-Habitat.pdf

Mobilité

- INSEE, Parc automobile Bourgogne-Franche-Comté <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6040751>
- INSEE, Déplacements domicile-Travail Bourgogne-Franche-Comté <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4984088>
- Parc automobile à faible émission 2022 <http://dataviz.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/ZFEShinyAppv3/>

Paysage social

- Etude COMPAS, La précarité énergétique à Dijon métropole, octobre 2023
- Etude COMPAS, Analyse des besoins sociaux, Dijon, 2021
- Etude COMPAS, Analyse des besoins sociaux, Dijon, 2023
- Etude COMPAS, Rapport Habitat 2022
- INSEE, Données démographiques, 2020

Scénarii

- [Projet de loi sur les SERM](#)
- [I4CE, scénarii de financement de l'accélération des investissements climat, 2023](#)

Evaluer l'impact social potentiel

- Eléments de méthode du CERCES
<https://www.cerces.org/>
- AVISE-SFE, Entre évaluation de politiques publiques et évaluation de l'impact social, mai 2022
https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20220425/avise-svf-sfe_regard-croises_pratiqueeval.pdf

Alliance des territoires

- CGET, Les coopération interterritoriales, mars 2019
https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/en_detail_synthese_cooperations_interterritoriales.pdf

Acceptabilité des politiques de transition climatique

- Note du CAE sur les politiques publiques de transition climatique et les Français
<https://www.cae-eco.fr/les-francais-et-les-politiques-climatiques>
- Enquête d'opinion sur la sensibilité des Français sur l'action publique en termes de transition environnementale
<https://bibliothec.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/6365-sensibilite-a-l-environnement-action-publique-et-fiscalite-environnementale-l-opinion-des-francais-en-2023.html>
- Rapport de l'OCDE sur les attitudes des citoyens vis à vis des politiques environnementales
https://www.oecd-ilibrary.org/economics/fighting-climate-change-international-attitudes-toward-climate-policies_3406f29a-en;jsessionid=ChcqoZ5vEfAEMcyjaj9ZuNKvWJldTJAn4O0RqmSN.ip-10-240-5-9

Evaluation citoyenne

- L'exemple du Conseil d'évaluation de la transition écologique de Rouen
<https://www.notrecop21.fr/conseil-devaluation-de-la-transition-ecologique>

ANNEXES

Annexe 1/ Liste des entretiens réalisés

Annexe 2/ Proposition de méthode pour la détermination des vulnérabilités du territoire

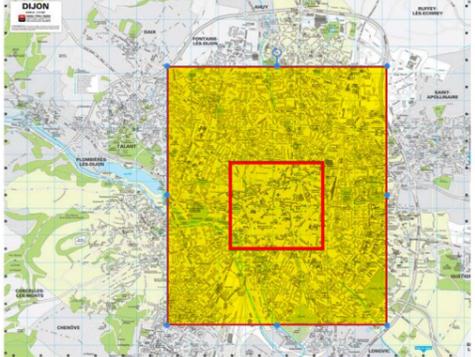
- Détermination catégorielle des vulnérabilités financières des ménages (format A3)
- Croisement vulnérabilités financières catégorielles et politiques publiques environnementales, zone centre-Ville (format A3)
- Croisement vulnérabilités financières catégorielles et politiques publiques environnementales, zone péri-urbaine (format A3)
- Croisement vulnérabilités financières catégorielles et politiques publiques environnementales, zone extérieure à la Métropole (format A3)
- Détermination du spectre de vulnérabilités catégorielles – Comparaisons (format A3)

Annexe 1- Listing des entretiens réalisés

N°	NOM	Prénom	Poste	Collectivité/ Structure	RDV effectué le
1	DODET	Jean-François	Maire et 6ème VP métropole	Saint-Appolinaire	17-Oct
2	MADINIER	Jean-Gabriel	DGS	Dijon Métropole	19-Oct
3	AUMAR	Nicolas	Directeur stratégie et appui au pilotage	Dijon Métropole	19-Oct
4	TENENBAUM	Françoise	VP solidarité, politiques sociales de santé, conseillère régionale	Dijon Métropole	23-Oct
5	MASSON	Jean-Patrick	VP transition environnementale, déchets, énergies, réseaux	Dijon Métropole	24-Oct
6	ABEEL	Chloé	Directrice Participation citoyenne	Dijon Métropole	24-Oct
7	RENAUD	Elise	Directrice restauration municipale et alimentation durable	Dijon Métropole	24-Oct
8	GUEMONPR EZ	Myriam	Directrice Habitat	Dijon Métropole	25-Oct
9	CODET- HACHE	Oanez	Directrice écologie urbaine	Dijon Métropole	25-Oct
10	LOVICH	Marien	Adjoint délégué parcs, combes et jardins	Ville de Dijon	25-Oct
11	MARQUES	Bruno	Directeur proximité et citoyenneté	Dijon Métropole	25-Oct
12	EL HASSOUNI	Hamid	Adjoint délégué jeunesse, vie associative, éducation populaire	Ville de Dijon	26-Oct
13	CHOLLET	Marie-Odile	Conseillère municipale observatoire de l'âge	Ville de Dijon	26-Oct
14	BLAYA	Delphine	Adjointe aux jardins partagés	Ville de Dijon	26-Oct
15	VOLATIER	Anne	Directrice de projet (DG Urbanisme et Environnement)	Dijon Métropole	30-Oct
16	ROULAND CHARLES	Serge Gilles	Direction bâtiments et énergie	Dijon Métropole	31-Oct
17	HOAREAU	Antoine	Adjoint délégué solidarité, action sociale, lutte contre la pauvreté	Ville de Dijon	2-Nov
18	LEMANCEAU	Philippe	VP transition alimentaire, PAT, projet TIGA, restauration collective	Dijon Métropole	2-Nov
19	AILLERET	Rémy	DGD Urbanisme et environnement	Dijon Métropole	2-Nov

20	LE GOMES	Julie	Etudes sociaux-démographiques du territoire	BE COMPAS	6-Nov
21	VERPILLOT	Jean-Michel	Maire	Marsannay-la-Côte	7-Nov
22	FOUGERON	Agnès	Directrice biodiversité et jardin de l'Arquebuse	Dijon Métropole	7-Nov
23	AKPINAR-ISTIQAM	Nuray	Adjointe au logement et politique de la ville	Ville de Dijon	8-Nov
24	Mme WOYNAROWSKI Laëtitia		Cheffe de service logement	Dijon Métropole	13-Nov
25	HEITZMAN	Fabrice	Directeur action sociale	Dijon Métropole	13-Nov
26	BOURNY	Nicolas	Maire et 18ème VP métropole	Magny-sur-Tille	15-Nov
27	BOURDIN	Peggy	DGD Cohésion sociale	Dijon Métropole	16-Nov
28	KOENDERS	Nathalie	1ère adjointe ville et 3ème VP déplacement doux, plan vélo, capitale verte européenne, relations avec le département	Dijon Métropole et ville de Dijon	16-Nov
29	DE MALLIARD	Damien	Directeur valorisation énergétique	Dijon Métropole	20-Nov
30	FALCONNET	Thierry	Maire et 2ème VP renouvellement urbain, mobilité, transport	Chenôve	20-Nov
31	GRENIER	Jean-Marie	Président du conseil de développement - référent groupe PCAET	Dijon Métropole	21-Nov
32	PFANDER-MENY	Lydie	Adjointe senior, politique de l'âge et relations villes jumelles partenaires	Ville de Dijon	22-Nov
33	RIGOLLE	Franck	DGD espace public et cadre de vie	Dijon Métropole	22-Nov
34	BESANCON	Marie-Claire	DGD attractivité et rayonnement	Dijon Métropole	30-Nov
	RIAMON	Marie-Hélène	Chargée de mission politique alimentaire	Dijon Métropole	30-Nov

[Annexe 2- Proposition de méthode pour la détermination des vulnérabilités du territoire](#)

CENTRE & ZONES DESSERVIES PAR TC	Caractéristiques financières du foyer			Population concernée (nombre habitants)	HABITAT					ENERGIE			MOBILITE				ALIMENTATION													
	Membre 1	Membre 2	RdV mensuel avant dépenses de logement		Locataire Logement social	Locataire privé	Propriétaire (Copropriété) avec crédit	Propriétaire (maison individuelle) avec crédit	Propriétaire (Copro ou MI) sans crédit	Connecté RCU	Réseau gaz urbain	Individuelles (fioul, électricité...)	Transport en commun	Voiture pour travailler intra-métropole	Voiture pour travailler hors métropole	Vélo ou autre mobilité douce	Tarifation sociale (scolaire, cantine)	Eto et durable	Hyper/supermarchés											
<table border="1"> <tr><td colspan="2">Niveau de vulnérabilité</td></tr> <tr><td>Jaune</td><td>Faible</td></tr> <tr><td>Orange</td><td>Moyen</td></tr> <tr><td>Rouge</td><td>Fort</td></tr> <tr><td>Noir</td><td>Très fort</td></tr> <tr><td>NC</td><td>Non concerné</td></tr> </table>	Niveau de vulnérabilité		Jaune	Faible	Orange	Moyen	Rouge	Fort	Noir	Très fort	NC	Non concerné																		
Niveau de vulnérabilité																														
Jaune	Faible																													
Orange	Moyen																													
Rouge	Fort																													
Noir	Très fort																													
NC	Non concerné																													
					La vulnérabilité est liée aux futures dépenses financières à engager pour la rénovation climatique de son logement (isolation thermique, chauffage ...)					La vulnérabilité est liée aux dépenses financières nécessaires pour chauffer thermiquement son foyer			La vulnérabilité est liée à la nécessité de posséder un véhicule individuel pour accéder aux services publics collectifs ou à son travail				La vulnérabilité est liée à la difficulté d'accéder à une alimentation saine (prix élevés, accès aux commerces...)													
Public "précaire"																														
Couple 2 enfants	Sans emploi	Sans emploi	- 277 €																											
Couple 1 enfant	Sans emploi	Sans emploi	- 376 €																											
Couple 3 enfants	Sans emploi	Sans emploi	- 77 €																											
Couple sans enfant	Sans emploi	Sans emploi	- 184 €																											
Personne isolée + 2 enfants	Sans emploi		6 €																											
Personne isolée + 3 enfant	Sans emploi		131 €																											
Personne isolée + 1 enfant	Sans emploi		- 34 €																											
Personne isolée + 3 enfant	SMIC		177 €																											
Personne isolée	Sans emploi		33 €																											
Couple 3 enfants	Sans emploi	SMIC	395 €																											
Couple 2 enfants	Sans emploi	SMIC	438 €																											
Personne isolée + 2 enfants	SMIC		295 €																											
Personne isolée + 1 enfant	SMIC		434 €																											
Retraité(e) isolé(e)	Min vieillesse		351 €			NC	NC								NC															
Couple 1 enfant	Sans emploi	SMIC	521 €																											
Retraité en couple	Min vieillesse		477 €			NC	NC								NC															
Retraité(e) avec conjoint GIR 4	Min vieillesse	Min vieillesse	677 €			NC	NC								NC															
Personne isolée + 3 enfant	1,5 SMIC		869 €																											
2 retraités GIR 4	Min vieillesse	Min vieillesse	877 €			NC	NC								NC															
Retraité(e) isolé(e)	SMIC		720 €			NC	NC								NC															
Retraité(e) avec conjoint GIR 3	Min vieillesse	Min vieillesse	927 €			NC	NC								NC															
Couple sans enfant	Sans emploi	SMIC	896 €																											
Personne isolée	SMIC		755 €																											
Couple 3 enfants	SMIC	SMIC	1 170 €																											
Couple 2 enfants	SMIC	SMIC	1 205 €																											
Etudiants français avec/sans soutien familial						NC	NC	NC				NC	NC																	
Etudiants boursiers						NC	NC	NC				NC	NC																	
Etudiant étrangers						NC	NC	NC				NC	NC																	
Public vulnérable																														
Personne isolée + 2 enfants	1,5 SMIC		956 €																											
Personne isolée + 1 enfant	1,5 SMIC		1 050 €																											
Veuf avec pension reversion	Min vieillesse	Min vieillesse	981 €			NC	NC								NC															
Couple 1 enfant	SMIC	SMIC	1 239 €																											
Retraité en couple	Min vieillesse	SMIC	1 329 €			NC	NC								NC															
Personne isolée + 3 enfant	2 SMIC		1 552 €																											
Retraité(e) avec conjoint GIR 4	Min vieillesse	SMIC	1 529 €			NC	NC								NC															
Retraité(e) isolé(e)	1,5 SMIC		1 336 €			NC	NC								NC															
Personne isolée	1,5 SMIC		1 371 €																											
Personne isolée + 2 enfants	2 SMIC		1 571 €																											
Couple sans enfant	SMIC	SMIC	1 564 €																											
Couple 3 enfants	SMIC	1,5 SMIC	1 862 €																											
Couple 2 enfants	SMIC	1,5 SMIC	1 821 €																											
				Part de la thématique dans les dépenses moyennes des ménages au niveau national, en % (INSEE 2020)																										
				28,50%					8,30%			11,80%				19,50%														
				28,50%					8,30%			11,80%				19,50%														
Les hypothèses :				Part de la thématique dans les dépenses moyennes des ménages de la zone Centre-Ville de Dijon - Zones desservies par les transports en commun ("Couronne intérieure") - Estimation																										
Habitat : Pas de gradation pour les locataires des bailleurs sociaux (risque d'éviction nul)																														
Energie : RCU : un risque repose sur une refonte du réseau qui induirait une hausse des coûts RCU : un risque repose sur le % de gaz utilisé (volatilité prix énergies fossiles) Exposition à l'inflation et à la non-visibilité des prix Pas de dépenses pour la vulnérabilité estivale (rafraîchissement des foyers)																														
Mobilités : Un travailleur de cette zone a des alternatives pour travailler intra-métropole (TC) Les retraités sont considérés avec une certaine perte autonomie Le nombre d'enfants est un facteur de vulnérabilité																														
Alimentation : Niveaux de vulnérabilité moindres/autres politiques publiques (alimentation = conséquence) Le coefficient CAF est un amortisseur de vulnérabilité, notamment pour l'enfance Un changement de tarification sociale dans les cantines entraine une hausse de la vulnérabilité																														

Couroane extérieure de la Métropole	Caractéristiques financières du foyer				HABITAT					ENERGIE			MOBILITE				ALIMENTATION					
	Membre 1	Membre 2	RAY mensuel avant dépenses de logement	Population concernée (nombre habitants)	Locataire Logement social	Locataire privé	Propriétaire (Copropriétés) avec crédit	Propriétaire (maison individuelle) avec crédit	Propriétaire (Copro ou MI) sans crédit	Connecté RCU	Réseau gaz urbain	Individuelle (fioul, électricité...)	Transport en commun	Voiture pour travailler intra-métropole	Voiture pour travailler hors métropole	Vélo ou autre mobilité douce	Tarifcation sociale (scolaire, cantine)	Ris et durable	Hypert/supermarchés			
Niveau de vulnérabilité 																						
Public "précaire"				La vulnérabilité est liée aux futures dépenses financières à engager pour la rénovation climatique de son logement (isolation thermique, chauffage...)					La vulnérabilité est liée aux dépenses financières nécessaires pour chauffer thermiquement son foyer			La vulnérabilité est liée à la nécessité de posséder un véhicule individuel pour accéder aux services publics collectifs ou à son travail				La vulnérabilité est liée à la difficulté d'accéder à une alimentation saine (prix élevés, accès aux commerces...)						
Couple 2 enfants	Sans emploi	Sans emploi	- 277 €																			
Couple 1 enfant	Sans emploi	Sans emploi	- 376 €																			
Couple 3 enfants	Sans emploi	Sans emploi	- 77 €																			
Couple sans enfant	Sans emploi	Sans emploi	- 184 €																			
Personne isolée + 2 enfants	Sans emploi		6 €																			
Personne isolée + 3 enfant	Sans emploi		131 €																			
Personne isolée + 1 enfant	Sans emploi		34 €																			
Personne isolée + 3 enfant	SMIC		177 €																			
Personne isolée	Sans emploi		33 €																			
Couple 3 enfants	Sans emploi	SMIC	395 €																			
Couple 2 enfants	Sans emploi	SMIC	438 €																			
Personne isolée + 2 enfants	SMIC		295 €																			
Personne isolée + 1 enfant	SMIC		434 €																			
Retraité(e) isolé(e)	Min vieillesse		351 €			NC	NC									NC						
Couple 1 enfant	Sans emploi	SMIC	521 €																			
Retraités en couple	Min vieillesse	Min vieillesse	477 €			NC	NC															
Retraité(e) avec conjoint GIR 4	Min vieillesse	Min vieillesse	677 €			NC	NC															
Personne isolée + 3 enfant	1,5 SMIC		869 €																			
2 retraités GIR 4	Min vieillesse	Min vieillesse	877 €			NC	NC															
Retraité(e) isolé(e)	SMIC		770 €			NC	NC															
Retraité(e) avec conjoint GIR 3	Min vieillesse	Min vieillesse	927 €			NC	NC															
Couple sans enfant	Sans emploi	SMIC	896 €																			
Personne isolée	SMIC		755 €																			
Couple 3 enfants	SMIC	SMIC	1 170 €																			
Couple 2 enfants	SMIC	SMIC	1 205 €																			
Etudiants français avec/sans soutien familial						NC	NC	NC					NC	NC								
Etudiants boursiers						NC	NC	NC					NC	NC								
Etudiant étrangers						NC	NC	NC					NC	NC								
Public vulnérable																						
Personne isolée + 2 enfants	1,5 SMIC		956 €																			
Personne isolée + 1 enfant	1,5 SMIC		1 050 €																			
Veuf avec pension reversion	Min vieillesse	Min vieillesse	981 €			NC	NC									NC						
Couple 1 enfant	SMIC	SMIC	1 239 €																			
Retraités en couple	Min vieillesse	SMIC	1 329 €			NC	NC															
Personne isolée + 3 enfant	2 SMIC		1 552 €																			
Retraité(e) avec conjoint GIR 4	Min vieillesse	SMIC	1 529 €			NC	NC															
Retraité(e) isolé(e)	1,5 SMIC		1 336 €			NC	NC															
Personne isolée	1,5 SMIC		1 371 €																			
Personne isolée + 2 enfants	2 SMIC		1 571 €																			
Couple sans enfant	SMIC	SMIC	1 564 €																			
Couple 3 enfants	SMIC	1,5 SMIC	1 862 €																			
Couple 2 enfants	SMIC	1,5 SMIC	1 821 €																			
									Part de la thématique dans les dépenses moyennes des ménages au niveau national, en % (INSEE 2020)													
									28,50%			8,30%				11,80%			19,50%			
Les hypothèses :									25,00%			10,30%				13,30%				19,50%		
									Part de la thématique dans les dépenses moyennes des ménages de la couronne extérieure de la Métropole de Dijon - Estimation													
Habitat : Le prix du foncier est moins élevé en couronne extérieure => marges de manœuvres plus importantes Le coût de rénovation thermique est moins élevé en couronne extérieure																						
Energie La vulnérabilité énergétique par rapport au RCU ou au réseau de gaz urbain est inchangée La part d'habitat individuel ou pavillonnaire est plus élevée => dépendance plus importante au prix de l'énergie Exposition à l'inflation et à la fluctuation plus importante (moins de protection collective) Pas de dépenses pour la vulnérabilité estivale (rafraîchissement des foyers)																						
Mobilités : Un travailleur de cette zone a des alternatives limitées pour travailler intra métropole (TC limités) Le réseau de bus a des fréquences souvent incompatibles avec les horaires de travail																						
Alimentation : Meilleur accès à une alimentation saine qu'en centre-ville (proximité producteurs) La protection par la tarification sociale scolaire est la même qu'en centre ville Les centres commerciaux régionaux sont dans cette zone ainsi que les surgées alimentaires																						

Hors Métropole	Caractéristiques financières du foyer				HABITAT					ENERGIE			MOBILITE				ALIMENTATION												
	Membre 1	Membre 2	RéY mensuel avant dépenses de logement	Population concernée (nombre habitants)	Locataire Logement social	Locataire privé	Propriétaire (Copropriétés) avec crédit	Propriétaire (maison individuelle) avec crédit	Propriétaire (Copro ou MI) sans crédit	Connecté RCU	Réseau gaz urbain	Individuelles (fioul, électricité...)	Transport en commun	Voiture pour travailler intra-métropole	Voiture pour travailler hors métropole	Vélo ou autre mobilité douce	Tarifcation sociale (scolaire, cantine)	Bio et durable	Hyper/supermarchés										
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-right: 10px;"> <p>Niveau de vulnérabilité</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="background-color: #ffff00; width: 20px;"></td><td>Faible</td></tr> <tr><td style="background-color: #ff9900; width: 20px;"></td><td>Moyen</td></tr> <tr><td style="background-color: #ff0000; width: 20px;"></td><td>Fort</td></tr> <tr><td style="background-color: #800000; width: 20px;"></td><td>Très fort</td></tr> <tr><td style="background-color: #cccccc; width: 20px;"></td><td>Non concerné</td></tr> </table> </div> </div>																					Faible		Moyen		Fort		Très fort		Non concerné
	Faible																												
	Moyen																												
	Fort																												
	Très fort																												
	Non concerné																												
Public "précaire"																													
La vulnérabilité est liée aux futures dépenses financières à engager pour la rénovation climatique de son logement (isolation thermique, chauffage ...)					La vulnérabilité est liée aux dépenses financières nécessaires pour chauffer thermiquement son foyer					La vulnérabilité est liée à la nécessité de posséder un véhicule individuel pour accéder aux services publics collectifs ou à son travail					La vulnérabilité est liée à la difficulté d'accéder à une alimentation saine (prix élevés, accès aux commerces...)														
Couple 2 enfants	Sans emploi	Sans emploi	- 277 €						NC	NC		NC																	
Couple 1 enfant	Sans emploi	Sans emploi	- 376 €						NC	NC		NC																	
Couple 3 enfants	Sans emploi	Sans emploi	- 77 €						NC	NC		NC																	
Couple sans enfant	Sans emploi	Sans emploi	- 184 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée + 2 enfants	Sans emploi		6 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée + 3 enfants	Sans emploi		131 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée + 1 enfant	Sans emploi		34 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée + 3 enfant	SMIC		177 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée	Sans emploi		33 €						NC	NC		NC																	
Couple 3 enfants	Sans emploi	SMIC	395 €						NC	NC		NC																	
Couple 2 enfants	Sans emploi	SMIC	438 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée + 2 enfants	SMIC		295 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée + 1 enfant	SMIC		434 €						NC	NC		NC																	
Retraité(e) isolé(e)	Min vieillesse		351 €						NC	NC		NC				NC													
Couple 1 enfant	Sans emploi	SMIC	521 €						NC	NC		NC																	
Retraités en couple	Min vieillesse	Min vieillesse	477 €						NC	NC		NC																	
Retraité(e) avec conjoint GIR 4	Min vieillesse	Min vieillesse	677 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée + 3 enfant	1,5 SMIC		869 €						NC	NC		NC																	
2 retraités GIR 4	Min vieillesse	Min vieillesse	877 €						NC	NC		NC																	
Retraité(e) isolé(e)	SMIC		720 €						NC	NC		NC																	
Retraité(e) avec conjoint GIR 3	Min vieillesse	Min vieillesse	927 €						NC	NC		NC																	
Couple sans enfant	Sans emploi	SMIC	896 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée	SMIC		755 €						NC	NC		NC																	
Couple 3 enfants	SMIC	SMIC	1 170 €						NC	NC		NC																	
Couple 2 enfants	SMIC	SMIC	1 205 €						NC	NC		NC																	
Etudiants français avec/sans soutien familial									NC	NC		NC		NC	NC														
Etudiants boursiers									NC	NC		NC		NC	NC														
Etudiant étrangers									NC	NC		NC		NC	NC														
Public vulnérable																													
Personne isolée + 2 enfants	1,5 SMIC		956 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée + 1 enfant	1,5 SMIC		1 050 €						NC	NC		NC																	
Veu(x) avec pension reversion	Min vieillesse	Min vieillesse	981 €						NC	NC		NC																	
Couple 1 enfant	SMIC	SMIC	1 239 €						NC	NC		NC																	
Retraités en couple	Min vieillesse	SMIC	1 329 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée + 3 enfant	2 SMIC		1 552 €						NC	NC		NC																	
Retraité(e) avec conjoint GIR 4	Min vieillesse	SMIC	1 529 €						NC	NC		NC																	
Retraité(e) isolé(e)	1,5 SMIC		1 336 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée	1,5 SMIC		1 371 €						NC	NC		NC																	
Personne isolée + 2 enfants	2 SMIC		1 571 €						NC	NC		NC																	
Couple sans enfant	SMIC	SMIC	1 564 €						NC	NC		NC																	
Couple 3 enfants	SMIC	1,5 SMIC	1 862 €						NC	NC		NC																	
Couple 2 enfants	SMIC	1,5 SMIC	1 821 €						NC	NC		NC																	
										Part de la thématique dans les dépenses moyennes des ménages au niveau national, en % (INSEE 2020)																			
										28,50%					8,30%					11,80%					19,50%				
										25,00%					12,00%					17,00%					19,50%				
										Part de la thématique dans les dépenses moyennes des ménages hors Métropole de Dijon - Estimation																			
<p>Habitat : La dispersion des habitations est plus importante et la part du collectif plus faible Les surfaces à isoler ainsi qu'un habitat plus dégradé compensent le faible cout du foncier</p> <p>Energie La vulnérabilité énergétique par rapport au RCU ou au réseau de gaz urbain est inchangée La part d'habitat individuel ou pavillonnaire est prépondérante Le cout de chauffage est plus élevé du fait de l'habitat dégradé et individualisé Pas de dépenses pour la vulnérabilité estivale (rafraichissement des foyers)</p> <p>Mobilités : Les mobilités professionnelles sont pendulaires, vers l'intérieur de la Métropole Un ménage possède deux véhicules en moyenne</p> <p>Alimentation : Bon accès à une alimentation saine (proximité producteurs) La protection par la tarification sociale scolaire est la même qu'en centre ville L'accès aux supermarchés et hypermarchés présente les mêmes caractéristiques qu'en centre-ville</p>																													

	Caractéristiques financières du foyer			HABITAT			ENERGIE			MOBILITE			ALIMENTATION																																																																																																																																																																																																																																																																																
	Membre 1	Membre 2	RàV mensuel avant dépenses de logement	Locataire Logement social	Locataire privé	Propriétaire (Coproprété) avec crédit	Propriétaire (maison individuelle) avec crédit	Propriétaire (Copro ou MI) sans crédit	Connecté RCU	Réseau gaz urbain	Individuelles (fioul, électricité...)	Transport en commun	Voiture pour travailler Intra-métropole	Voiture pour travailler hors métropole	Vélo ou autre mobilité douce	Tarifification sociale (scolaire, cantine)	Bio et durable	Hyper/supermarchés																																																																																																																																																																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Niveau de vulnérabilité</th> </tr> <tr> <td style="background-color: #ffff00;">Faible</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #ffcc00;">Moyen</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #ff0000;">Fort</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #800000;">Très fort</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;">NC</td> <td>Non concerné</td> </tr> </table>																			Niveau de vulnérabilité		Faible		Moyen		Fort		Très fort		NC	Non concerné																																																																																																																																																																																																																																																															
Niveau de vulnérabilité																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Faible																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Moyen																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Fort																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Très fort																																																																																																																																																																																																																																																																																													
NC	Non concerné																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Public "précaire"																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Personne isolée + 1 enfant	SMIC		434 €	Centre ville																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Personne isolée + 1 enfant			Couronne ext Met																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Personne isolée + 1 enfant			Hors Métropole							NC	NC		NC																																																																																																																																																																																																																																																																																
Couple sans enfant	Sans emploi	SMIC	896 €	Centre ville																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Couple sans enfant			Couronne ext Met																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Couple sans enfant			Hors Métropole							NC	NC		NC																																																																																																																																																																																																																																																																																
Public "Vulnérable"																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Personne isolée + 1 enfant	1,5 SMIC		1 050 €	Centre ville																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Personne isolée + 1 enfant			Couronne ext Met																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Personne isolée + 1 enfant			Hors Métropole							NC	NC		NC																																																																																																																																																																																																																																																																																
Couple sans enfant	SMIC	SMIC	1 564 €	Centre ville																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Couple sans enfant			Couronne ext Met																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Couple sans enfant			Hors Métropole							NC	NC		NC																																																																																																																																																																																																																																																																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="3">HABITAT</th> <th colspan="3">ENERGIE</th> <th colspan="3">MOBILITE</th> <th colspan="3">ALIMENTATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="7">SPECTRE DES VULNERABILITES</td> <td>Financières</td> <td></td> <td>Contraintes réglementaires</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Patrimoniales</td> <td></td> <td>Perte de valeur (dégradation du patrimoine)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Santé / Soins</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Confort de vie</td> <td></td> <td>Confort thermique (été - hiver)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Accès services publics</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vie professionnelle</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Isolement social</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="7">Risques principaux</td> <td>Financiers</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Patrimoniaux</td> <td></td> <td>Perte de son logement et transfert vers un logement plus petit</td> <td></td> <td>Diminution du reste à vivre mensuel</td> </tr> <tr> <td>Santé / Soins</td> <td></td> <td>Perte de capital immobilier (dévalorisation des actifs)</td> <td></td> <td>Obésité, mauvaise santé</td> </tr> <tr> <td>Confort de vie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Accès services publics</td> <td></td> <td>Peu accès culture, patrimoine historique</td> </tr> <tr> <td>Vie professionnelle</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Isolement social</td> <td></td> <td>Eviction hors Métropole</td> <td></td> <td>Isolement social</td> </tr> </tbody> </table>																				HABITAT			ENERGIE			MOBILITE			ALIMENTATION			SPECTRE DES VULNERABILITES	Financières		Contraintes réglementaires																Patrimoniales		Perte de valeur (dégradation du patrimoine)																Santé / Soins																		Confort de vie		Confort thermique (été - hiver)																Accès services publics																		Vie professionnelle																		Isolement social																		Risques principaux	Financiers																		Patrimoniaux		Perte de son logement et transfert vers un logement plus petit															Diminution du reste à vivre mensuel	Santé / Soins		Perte de capital immobilier (dévalorisation des actifs)															Obésité, mauvaise santé	Confort de vie																		Accès services publics																	Peu accès culture, patrimoine historique	Vie professionnelle																		Isolement social		Eviction hors Métropole															Isolement social
	HABITAT			ENERGIE			MOBILITE			ALIMENTATION																																																																																																																																																																																																																																																																																			
SPECTRE DES VULNERABILITES	Financières		Contraintes réglementaires																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Patrimoniales		Perte de valeur (dégradation du patrimoine)																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Santé / Soins																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Confort de vie		Confort thermique (été - hiver)																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Accès services publics																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Vie professionnelle																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Isolement social																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Risques principaux	Financiers																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Patrimoniaux		Perte de son logement et transfert vers un logement plus petit															Diminution du reste à vivre mensuel																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Santé / Soins		Perte de capital immobilier (dévalorisation des actifs)															Obésité, mauvaise santé																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Confort de vie																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Accès services publics																	Peu accès culture, patrimoine historique																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Vie professionnelle																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Isolement social		Eviction hors Métropole															Isolement social																																																																																																																																																																																																																																																																											